

# Introduction

Pierre Le Baud, qui a consacré toute sa vie de clerc à l'histoire de la Bretagne, n'a cependant jamais obtenu le titre officiel d'historiographe, bien qu'il ait rédigé une histoire du duché à la demande d'Anne de Bretagne dont il était le conseiller. La postérité lui préférera les *Grandes chroniques* d'Alain Bouchart et l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré, deux autres historiographes bretons du XVI<sup>e</sup> siècle, qui se sont largement inspirés des travaux de leur prédécesseur. Et Albert Gier de constater plaisamment que les innombrables chroniques en langue vulgaire écrites aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles se classent en deux groupes : les chroniques connues des historiens et « celles que, depuis quatre cents ans au moins, personne n'a lues : l'œuvre de Pierre Le Baud appartient plutôt à la deuxième catégorie<sup>1</sup> ». Cet historien est pourtant l'auteur de deux ouvrages majeurs que sont d'une part la *Compillation des cronicques et ystoires des Bretons*, commande de Jean de Derval achevée au plus tard en 1480, et d'autre part le *Livre des chroniques des roys, ducs et princes royaulx de Bretagne armoricane, autrement nommée la moindre Bretagne*, version remaniée de son premier ouvrage qu'il remet à la duchesse Anne en 1505. Cette deuxième version a été éditée par Pierre d'Hozier en 1638 sous le titre *Histoire de Bretagne*<sup>2</sup>, tandis qu'il faut attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour accéder à l'édition partielle de la *Compillation* publiée par l'historien Charles de La Lande de Calan en 1907<sup>3</sup>. Plus récemment, les études de Jean Kerhervé<sup>4</sup> et de Jean-Christophe Cassard<sup>5</sup> notamment ont permis à Pierre Le Baud de retrouver sa place dans l'historiographie bretonne. Néanmoins aucune des deux versions n'a fait l'objet d'une nouvelle édition, ce que souhaite réparer la présente transcription de la première rédaction à partir du manuscrit 941 de la Bibliothèque municipale d'Angers.

## PIERRE LE BAUD, HISTORIOGRAPHE DE LA BRETAGNE

■ Nous ne savons que peu de choses sur la vie de Pierre Le Baud (autrement orthographié Lebaud ou Le Baut), si ce n'est qu'il a obtenu des charges ecclésiastiques en récompense de ses travaux d'historien commandés par de puissants seigneurs, charges dont les bénéfices lui assuraient une situation confortable et lui permettaient de consacrer le reste de son temps à l'étude de l'histoire de la Bretagne, consultant archives et autres chroniques la concernant. Son lieu de naissance est demeuré longtemps problématique : alors que la notice du *Grand dictionnaire historique* de Moreri<sup>6</sup> indique sans autre précision qu'il est né en Bretagne, celle de l'*Histoire littéraire du Maine*<sup>7</sup> propose la paroisse de Saint-Ouen-des-Toits, dans le doyenné de Laval. Toutefois l'abbé d'Angot<sup>8</sup> récuse cette hypothèse et lui préfère Saint-Ouen-la-Rouairie, qui relevait de Combourg et dont était originaire, selon lui, le père de Pierre Le Baud. Celui-ci avait épousé Jeanne, fille naturelle de Patry de Châteaugiron, oncle de Jean de Derval. Moreri signale en effet que notre auteur est issu « d'une famille qui étoit sortie par bâtardise de celle de Châteaugiron<sup>9</sup> », tandis qu'une note dans la marge du folio 132 du ms. 941 indique qu'il est « filz d'un bastard de ladicte maison ». Sa sœur, Perrine Le Baud, épouse de Jean d'Argentré, sera la grand-mère de Bertrand d'Argentré, autre historiographe breton de la Renaissance. Si la date de naissance de notre historien est inconnue et située vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Guillaume Le Doyen précise, dans une pièce en vers, qu'il est décédé le 19 septembre 1505 à Laval<sup>10</sup>.

Après avoir reçu une solide formation de clerc, Pierre Le Baud devient le secrétaire du seigneur Jean de Derval auquel il est apparenté, et rédige sa *Compillation des*

*cronicques et ystoires des Bretons*, qu'il a entreprise, affirme-t-il au début du prologue, « non de mon propre mouvement ne audace mais contraint par l'estroict lyan de son commendement », ce dont témoigne la célèbre enluminure du manuscrit 8266 (fol. 393 v<sup>o</sup>) où l'historiographe est représenté offrant son ouvrage à son commanditaire. Cette première œuvre manifeste son goût certain pour l'histoire de la Bretagne, qui se confirmera dans ses travaux ultérieurs. L'année 1480, communément admise pour dater l'achèvement de la *Compillation*, a été récemment discutée par Michel Mauger qui propose de situer cette composition entre 1470 et 1473, notamment en raison du titre de « seigneur de Saint-Mars » attribué à Jean de Derval dans le prologue. En effet, cette seigneurie a été échangée contre celle de Fougeray au plus tard en 1473 et « on imagine mal Jean de Derval et Pierre Le Baud ne pas rectifier une telle erreur<sup>11</sup> » en 1480. Cette nouvelle datation justifierait également le bénéfice simple du prieuré de Saint-Nicolas de Châteaugiron qu'aurait reçu Pierre Le Baud en 1477 en rétribution pour la tâche accomplie. Cette première histoire de Bretagne en prose, encadrée d'un prologue et d'un épilogue, est divisée en trois livres d'inégales longueurs : le premier (fol. 1 à 16) est consacré à l'origine mythique du peuple breton ; le deuxième (fol. 16 à 43) relate l'installation des Bretons dans l'île d'Albion ; le troisième (fol. 43 v<sup>o</sup> à 406) commence par le récit de la fondation de la monarchie bretonne en Armorique, pour s'achever à la mort du duc Arthur III en 1458. À cette date, la Bretagne est depuis plus d'un siècle prospère et en paix, et il semble que Pierre Le Baud n'ait pas voulu traiter du règne de François II, sous lequel réapparaissent de nouvelles tensions entre le duché et le royaume de France dirigé par Louis XI. De cette première rédaction, seuls deux manuscrits nous sont parvenus : l'un conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote fr. 8266 et l'autre à la Bibliothèque municipale d'Angers sous la cote 941 et titré improprement *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne*.

Après la mort de Jean de Derval survenue en 1482, Pierre Le Baud s'établit à Laval, où depuis 1481 il est l'aumônier de l'hôtel-Dieu Saint-Julien. En 1492, il est nommé trésorier de l'église collégiale de la Madeleine de Vitré et l'année suivante devient chantre et chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Laval<sup>12</sup>. Il reste néanmoins au service d'Hélène de Laval, veuve de Jean de Derval, et de sa famille, gérant les intérêts de Guy XIV et ceux de Jeanne, veuve de René d'Anjou, et obtient la chapellenie de Derval en 1497. Il est également l'un des négociateurs choisis par Guy XV

de Laval pour traiter en 1490-1491 du mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII. À la mort de celui-ci en 1498, il rentre comme « serviteur, orateur et aumosnier<sup>13</sup> » au service de la jeune veuve, revenue vivre pour un temps en sa terre natale, qui lui confie la charge d'établir la liste des titres des chapitres et abbayes, des communautés et des archives du pays. Bien plus, elle lui demande de reprendre son histoire de Bretagne, dans un contexte historique fort différent de la version originelle. En effet les menaces, qui s'étaient estompées au moment de la première rédaction, planent à nouveau sur le duché et le sort politique de la Bretagne est en suspens. En appeler à Pierre Le Baud participe donc d'une démarche éminemment politique, puisqu'il s'agit de réaffirmer l'autorité du duché de Bretagne en justifiant historiquement l'origine aristocratique de ses ducs. Cette version, contenant seulement 54 chapitres, s'ouvre par la reprise du chapitre I du livre III de la première rédaction décrivant la Bretagne armoricaine, opère dans le chapitre suivant un retour en arrière où est résumée « la préhistoire fantastique bretonne<sup>14</sup> » (correspondant aux livres I et II de la première version), puis reprend la chronologie à partir du règne de Conan Mériadec pour s'achever, non sur la mort d'Arthur III, mais sur l'avènement de François II, qui fait une entrée triomphale dans la cité de Rennes où le reçoivent tous les barons bretons enfin réunis autour de leur duc. Dans cette deuxième version est évacuée délibérément la matière vétotestamentaire et l'historien insiste moins sur les éléments mythiques et légendaires relatifs à la Bretagne, car, selon ce qu'affirme Dom Lobineau<sup>15</sup>, grâce aux lettres patentes d'Anne de Bretagne datées du 4 octobre 1498, il a dorénavant libre accès à toutes les salles d'archives du duché et peut s'appuyer sur des documents plus fiables. L'article du *dictionnaire du Maine* soulignait déjà que « l'histoire de Bretagne entreprise par Pierre Lebaud à la demande de Jean de Châteaugiron est moins exacte, moins complète, moins digne de foi qu'une autre histoire de la même province, écrite plus tard par le même auteur et publiée en 1638<sup>16</sup> ». Un seul manuscrit de cette deuxième rédaction nous est parvenu, conservé à la British Library Harley, cote 4371.

Quant aux autres œuvres de Pierre Le Baud, elles ne sont finalement qu'une histoire de Bretagne inlassablement réécrite. Pour Jean de Derval, il rédige également le *Bréviaire des Bretons*<sup>17</sup>, abrégé poétique composé de 1 760 alexandrins, s'ouvrant sur la création d'Adam et s'achevant par le règne de François II. En 1485-1486, il élabore pour la duchesse Marguerite de Foix, seconde épouse du duc

François II, une *Généalogie des tres anciens roys, ducs et princes de Bretagne qui, au temps passé, ont regy et gouverné ceste royalle principauté de Bretagne*<sup>18</sup>, dont le propos s'oppose à l'opinion communément acceptée que « la succession desdits roys et princes depuis le commencement jusques a present a esté continue en ligne masculine, et que les femmes n'y ont point eu de lieu, laquelle erreur ou oppinion leur procede parce qu'ilz n'ont pas veu les croniques et ystoires qui de ce font mencion<sup>19</sup> ». Ainsi Pierre Le Baud renvoie à l'un de ses ouvrages antérieurs pour « prouver par l'histoire que la jeune Anne pouvait succéder à son père à l'exemple de toutes ces reines ou duchesses qui montèrent dans le passé sur le trône de Bretagne<sup>20</sup> ». Enfin, entre 1493 et 1498, il compose les *Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*<sup>21</sup> qu'il dédie à la reine Jeanne d'Anjou.

## PIERRE LE BAUD

### ET LES AUTRES CHRONIQUEURS BRETONS

■ Si Pierre Le Baud est peu connu des historiens français, la place qu'il occupe dans le groupe des chroniqueurs bretons apparaît toutefois centrale au vu de l'impulsion qu'il a donnée à l'historiographie de la Bretagne. Avant lui, trois auteurs ont rapporté des faits historiques liés au duché, servant de cadre à la biographie d'un haut personnage. En 1378, Guillaume de La Penne rédigea en vers la *Geste des Bretons en Italie sous le pontificat de Gregoire XII*<sup>22</sup>, racontant les nombreux combats menés par le valeureux chevalier Sylvestre Bude. Entre 1381 et 1385, Guillaume de Saint-André mit en vers *Le bon Jehan, duc de Bretagne*<sup>23</sup>, à propos de la guerre de Succession qui opposa le comte de Montfort à Charles de Blois entre 1341 à 1364. Entre 1462 et 1466, Guillaume Gruel, rentré au service du duc Arthur de Richemont, écrivit l'*Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connestable de France, contenant ses mémorables faits depuis l'an 1413 jusqu'à l'an 1457*<sup>24</sup>. À côté de ces biographies, existaient des textes relevant du genre de la chronique, dont celles de Nantes<sup>25</sup> et de Saint-Brieuc<sup>26</sup>, toutes deux écrites en latin, la première situant son récit entre 570 et 1049, tandis que la deuxième s'ouvre sur l'invasion des armées de César en Grande-Bretagne aux prises avec les troupes de Cassibellanus et s'achève sur la bataille d'Azincourt en 1415. Enfin, la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul<sup>27</sup>, écrite entre 1470 et 1474, est, selon son éditeur Arthur de La Borderie, « le premier essai d'une histoire de Bretagne en langue vulgaire<sup>28</sup> ». Ce texte, dont ne demeurent que des fragments, se divise en deux parties : la première rapporte de manière abrégée l'histoire des rois de la Petite Bretagne

depuis Conan Meriadec, tandis que la deuxième s'occupe plus particulièrement des ducs de la maison de Montfort entre 1341 et 1458.

Pierre Le Baud connaissait fort bien ces diverses chroniques, mais dès le prologue il annonce qu'il poursuit un projet bien plus ambitieux : pour la première fois dans l'historiographie bretonne, un seul ouvrage condensera ces sources régionales éparpillées, de sorte que « dorenavant ceulx qui desireront l'histoire des Bretons cognoestre n'aint paine ne labour d'icelle encercher par les divers volumes » (fol. 2). S'il s'attache comme ses prédécesseurs à élaborer une chronologie des faits historiques de la Bretagne, il s'en écarte cependant : d'une part il propose une vision plus large de l'histoire puisqu'il commence avec le récit du déluge de l'Ancien Testament pour terminer par la mort d'Arthur III en 1458 ; d'autre part il choisit la méthode de la compilation pour ordonner et confronter un grand nombre de sources locales ou étrangères qui sont à sa disposition. L'ambition de cette entreprise sera toutefois revue pour la deuxième version, dans laquelle il supprime justement la dimension mythologique pour ne commencer qu'avec l'exil des Bretons insulaires venus se réfugier en Armorique.

Les deux rédactions de Pierre Le Baud seront les sources privilégiées de deux autres historiens bretons, Alain Bouchart<sup>29</sup> en 1514 puis Bertrand d'Argentré<sup>30</sup> en 1582, dont les œuvres retiendront davantage l'attention des spécialistes. Pascale Thibault suppose que celle de Pierre Le Baud n'a pas donné entière satisfaction à la duchesse Anne, puisqu'elle a demandé à Bouchart d'exécuter un travail semblable<sup>31</sup>. Les passages légendaires de la première version sont en effet fortement critiqués par ces historiens de la Renaissance. Alain Bouchart s'en prend vivement à la légende des onze mille vierges (fol. 50 v<sup>o</sup> et 51) où il « y trouve tant de repugnances que il [lui] semble chose impossible que ce ayt esté en cest endroit<sup>32</sup> ». Quant à Bertrand d'Argentré, petit-neveu de Pierre Le Baud, il fait plutôt œuvre de polémiste et son récit est imprégné d'un virulent « patriotisme breton », puisqu'au moment où il écrit le duché appartient au royaume de France. Ces autres histoires de Bretagne étaient donc plus à même de participer à la glorification de la nation bretonne, et un siècle plus tard l'historien bénédictin Dom Lobineau<sup>33</sup> et son homologue Dom Morice<sup>34</sup> critiqueront sévèrement la veine légendaire de certains passages de la *Compillation*. Il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, période où l'histoire se conçoit comme une science, pour que les œuvres de Pierre Le Baud soient à nouveau prises en considération. L'imprimé d'Hozier

de 1638 est une source régulièrement citée par Arthur de La Borderie dans sa propre *Histoire de Bretagne*<sup>35</sup>, mais l'historien fait également référence à une « version primitive » correspondant au manuscrit 8266 de la BnF qu'il nomme *Histoire de la Bretagne inédite*. La décennie suivante, Charles de La Lande de Calan édite le manuscrit signalé par son prédécesseur, mais sa transcription s'interrompt au chapitre CXVII du troisième livre. De nos jours, Pierre Le Baud a retrouvé une place de choix dans les nombreuses études sur l'historiographie bretonne, et Jean-Christophe Cassard le considère d'ailleurs comme la figure emblématique du « premier humanisme en Bretagne<sup>36</sup> ».

### L'ENJEU POLITIQUE DU TEXTE

■ La *Compillation* de Pierre Le Baud s'inscrit dans une tradition tout autant historiographique que politique, dont les enjeux se développent sur trois plans qui justifient l'appropriation culturelle du passé breton. En effet, elle procède à la fois d'un caractère courtisan à l'égard du commanditaire Jean de Derval et de son épouse qui « de celle haulte generacion des princes de Bretagne [sont] descenduz par succession » (fol. 406 v<sup>o</sup>), d'une dimension partisane et idéologique parce que « mains glorieux faitz et dignes de louenge a faitz la nascion brette » (fol. 406) et d'une visée didactique qui présente aux princes un « mirouer et exemplaire par lequel ilz puissent les euvres des vertueux ensuir et la vaye des mauvais eschiner » (fol. 1 v<sup>o</sup>).

### UNE ŒUVRE DE COMMANDE

La *Compillation* sert tout d'abord les ambitions politiques de son commanditaire Jean de Derval, l'un des plus puissants seigneurs bretons de cette fin du XV<sup>e</sup> siècle. Fils de Geoffroy de Malestroit, sire de Combourg, et de Valence, dame de Châteaugiron, de Rougé et de Derval, il est propriétaire de nombreuses seigneuries situées pour la plupart en Bretagne, mais également en Anjou, en Touraine et en Normandie, à l'instar des maisons de Rieux, de Malestroit, de Rohan ou de Laval, toutes « dotées d'un patrimoine foncier considérable (dans le duché et en dehors du duché) qui leur procure d'importants revenus<sup>37</sup> » comme le précise Dominique Le Page. La puissance territoriale de Jean de Derval assied sa notoriété au sein de l'aristocratie bretonne et le place au plus près du pouvoir ducal, auquel ces familles sont le plus souvent apparentées. Les onze apparitions de son commanditaire dans la *Compillation* sont autant d'occasions pour Pierre Le Baud de retracer, sans flagornerie aucune, le parcours de ce baron breton.

En raison de la seigneurie de Châteaugiron, l'historien rappelle que Jean de Derval est premier et grand chambellan de Bretagne des ducs François I<sup>er</sup> (1442-1450), Pierre II (1450-1457) et Arthur III (1457-1458)<sup>38</sup>. À ce titre, il assiste à chacune des cérémonies de leur couronnement (fol. 376 v<sup>o</sup>-378 v<sup>o</sup> pour François I<sup>er</sup>, fol. 399 v<sup>o</sup> pour Pierre II et fol. 404 v<sup>o</sup> pour Arthur III), ainsi qu'aux États de Bretagne (fol. 400 v<sup>o</sup>, 403 v<sup>o</sup>, 404 v<sup>o</sup>). Comme diplomate ensuite, il est présent lors du traité d'alliance entre le duc François I<sup>er</sup> et le roi de France Charles VII en 1449 (fol. 386), puis à sa ratification en 1455 par Pierre II à Bourges (fol. 403), assiste la même année à Redon<sup>39</sup> au contrat de mariage établi entre Marguerite de Bretagne, fille aînée du duc François I<sup>er</sup>, et le comte d'Étampes (fol. 403 v<sup>o</sup>), et reçoit en 1456 le prince de Navarre venu séjourner pour quelques temps en Bretagne (fol. 404). Comme chevalier enfin, Jean de Derval participe à la reconquête de la Normandie entre 1449 et 1450 (fol. 386 v<sup>o</sup>-395), mais Pierre Le Baud ne signale ni sa présence dans les batailles de Guyenne, ni les distinctions honorifiques des ordres de l'Hermine et de l'Épi obtenues en récompense de ses services.

Les activités militaires et diplomatiques de Jean de Derval servent plus largement son ambition politique qui se manifeste dès 1450 par son mariage avec Hélène de Laval (fol. 400 v<sup>o</sup>), petite-fille du duc Jean V et arrière-petite-fille du roi de France Charles VI. Désormais membre à part entière de la famille ducale, il devient en 1451 l'un des neuf barons de Bretagne par décision du duc Pierre II qui érige en baronnie la châtellenie de Derval<sup>40</sup> (fol. 400 v<sup>o</sup>). Il modifie également ses armes en reprenant l'ancien écartelé Bretagne/Derval, dont Pierre Le Baud rappelle l'origine aux folios 178 et 178 v<sup>o</sup>. En effet, selon lui, le duc Arthur II a autorisé en 1302 Bonabes de Rougé sire de Derval à porter un écartelé d'argent à deux fasces de gueules et d'argent à l'hermine plain, en raison de son ascendance avec Salomon, comte de Nantes. Toutefois l'historien prend quelques distances avec cette affirmation, indiquant que la liste des comtes de Nantes est incomplète, que cette généalogie lui est « du tout incongne », mais que dans une lettre du duc on trouve qu'il nomme Bonabes « son oncle ». Ses précautions oratoires se justifient d'autant plus que, comme l'a démontré Dom Morice, cette lettre est un faux rédigé au XV<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Et puisqu'il est avéré que ce nouvel écartèlement des armoiries de Derval a été accordé en 1332 à Jean de Rougé par le duc Jean III<sup>42</sup> (ce que ne mentionne pas Pierre Le Baud), Michel Mauger suggère

que Jean de Derval a probablement cherché par cette manipulation généalogique à accréditer « l'idée non plus d'une parenté spirituelle, mais d'une consanguinité réelle<sup>43</sup> » pour légitimer ses prétentions au duché de Bretagne, devenu un enjeu stratégique pour les grandes familles de l'aristocratie bretonne à partir de 1470 en raison de l'absence d'héritier mâle pour succéder au duc François II. Le dispositif scénique de l'enluminure du ms. 8266 (fol. 393 v<sup>o</sup>) placée à la fin du volume comme un aboutissement de l'histoire, présente ostensiblement au centre de la tapisserie l'écartelé Bretagne/Derval, au cœur duquel est placé le blason de la famille de Laval avec la prestigieuse fleur de lis du royaume de France. Ces armoiries, surplombées de l'écu de Bretagne couronné, manifestent clairement les prétentions politiques du baron. Enfin, tout ce qui concerne la maison de Derval est aussi mis en exergue. Incidemment Pierre Le Baud rappelle que deux sires de Derval (Guillaume de Rougé et son fils Jean) sont morts lors de la bataille de La Roche-Derrien en 1347. Plus longuement, il retrace en trois chapitres la confiscation en 1364 du château de Derval, attribué par le nouveau duc Jean IV à son allié le capitaine anglais Robert Knolles (fol. 272 v<sup>o</sup> à 278), puis son siège en 1373 (fol. 280 à 285), dont les opérations sont confiées au duc d'Anjou et à Bertrand du Guesclin. Ce célèbre épisode de la guerre de Cent ans, durant lequel des otages des deux partis ont été exécutés, fait aussi l'objet d'une enluminure pleine page dans le manuscrit 8266 (fol. 281), où, selon des recherches récentes, la représentation du château est plus vraisemblablement celui de Châteauvallon<sup>44</sup>.

Les armoiries aux enjeux éminemment politiques se retrouvent dans tous les manuscrits qui composent la bibliothèque de Jean de Derval, l'« un des plus grands bibliophiles bretons du Moyen Âge<sup>45</sup> » affirme Michel Mauger. En dépit du caractère lacunaire de la documentation conservée, la vingtaine de manuscrits recensés à ce jour donne néanmoins une idée des goûts éclectiques de ce mécène averti. Dans cette « librairie », constituée à la fois par voie d'héritage mais aussi par des commandes et des achats personnels, sont répertoriés des livres d'histoire, tels la *Compillation*, sans conteste l'un des plus beaux fleurons de la collection, et le *Bréviaire des Bretons* de Pierre Le Baud, les *Grandes chroniques de France*, les *Chroniques* de Jean Froissart, la *Chronique* de Guillaume de Nangis ou encore le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. Des ouvrages religieux (quelques livres d'heures, trois exemplaires de la *Bible historique*) côtoient ceux relevant de la littérature d'idées, comme le *De officiis* de Cicéron ou le *Curial* d'Alain Chartier. Jean

de Derval partageait sa passion des livres avec un cercle réduit mais néanmoins renommé de bibliophiles bretons, dont sa sœur Guillemette, son épouse Hélène de Laval et son neveu Tanguy du Chastel, mais aussi Yvon du Faou, Prigent et Alain de Coëtivy, sans oublier certains membres des maisons de Rohan et surtout de Laval comme Jeanne, épouse de René d'Anjou, autre célèbre mécène angevin. Cette bibliothèque assez fournie a vraisemblablement servi à Pierre Le Baud pour réunir la documentation historiographique indispensable à l'élaboration de sa *Compillation des cronicques et ystoires des Bretons*.

#### UNE ŒUVRE PARTISANE

Le caractère courtisan de l'œuvre ne doit pas occulter le projet plus largement politique de cette « historiographie patriote<sup>46</sup> », bien avant celles d'Alain Bouchart et de Bertrand d'Argentré et bien après celle de l'Anonyme de la *Chronique de Saint-Brieuc*. Dans ses prologue et épilogue, Pierre Le Baud justifie son labeur « a honnorer par escriptz la dessus dicte britonicque lignie » (fol. 2 v<sup>o</sup>), « a celle fin que la lignee des Bretons soit par tous temps magnifiée » (fol. 406). Son objectif est double. D'une part la *Compillation* doit prouver par le récit de faits fort anciens la légalité des titres et la stature internationale des ducs de Bretagne, qui ont été rois bien avant ceux du royaume de France, ce qu'atteste Pierre Le Baud en reprenant la légende de Conan Mériadec qui aurait régné en Armorique cent ans avant Clovis. « Le passé fut l'arme choisie pour démontrer la grandeur et l'autorité des ducs en leur terre<sup>47</sup> » écrit Joëlle Quaghebeur, et défendre par conséquent le droit des Bretons à leur indépendance, menacée par l'expansionnisme royal. D'autre part, Pierre Le Baud légitime l'ascension politique des Montfort au détriment de la maison de Blois. Le chapitre CXIX du troisième livre est tout entier consacré à leur généalogie qui, selon notre historien, remonte à une branche de la famille royale française en raison du deuxième mariage de Robert II avec « une noble damme françoise » (fol. 173), dont sont issus des descendants aussi illustres qu'Amaury de Montfort, roi de Jérusalem, Simon de Montfort, héros de la croisade albigeoise, ou un autre Simon, vaillant opposant au roi Henri III d'Angleterre. Un peu plus loin, au folio 191, l'auteur développe un raisonnement fortement argumenté confirmant la suprématie de cette maison, et les soixante-quatre chapitres consacrés au récit de la guerre de Succession, qui a déchiré le duché pendant une vingtaine d'années, présentent les étapes de la construction politique entreprise

par la maison de Montfort afin d'éveiller une conscience nationale, notamment autour des faits glorieux de Jean IV, auquel va toute la sympathie de l'auteur, et de sa mère Jeanne de Flandre. Celle-ci est érigée en véritable héroïne romanesque qui, après l'emprisonnement de son époux, encourage ses troupes à continuer le combat contre celles de Charles de Blois. Si déjà Froissart avait signalé en une courte phrase qu'en apprenant les exploits de la comtesse les seigneurs ennemis « grant merveille en eurent<sup>48</sup> », Pierre Le Baud insiste davantage sur ce point de vue étranger, car même les chevaliers français « a grant proesse la tindrent et moult s'esmerveilloient come une femme avoit si hault fait osé emprandre que pluseurs hommes preux, chevalereux et hardiz eussent bien doubté faire » (fol. 198 v<sup>o</sup>).

L'enjeu politique se double d'une visée idéologique qui présente le peuple breton, « gent simple, sans fraude, humble, laborieuse, bien subgite, paciente si par force elle n'est exitee a ire, saine de char, joyeuse en face, preuse en force, esprouvee de loyauté, non cognoissant les vices inhumains » (fol. 48 v<sup>o</sup>), se battant inlassablement pour défendre son territoire contre les conquêtes ambitieuses de ses voisins anglais, normands ou français, à l'époque où justement « les identités des différents peuples d'Europe s'affirmaient<sup>49</sup> ». D'autres passages soulignent les qualités morales du peuple armoricain, comme son hospitalité (Conober recueille Cramires persécuté par son père Clotaire fol. 87 v<sup>o</sup>) ou ses vertus guerrières, que constatait déjà Christine de Pizan à propos de Bertrand du Guesclin devenu « un chef en accord avec leur nature, car ce peuple-là, plus que d'autres, est naturellement un peuple de combattants<sup>50</sup> ». Et Pierre Le Baud d'insister, tout au long des nombreux récits de batailles, sur leur courage indéfectible : pendant la septième croisade, à laquelle participe le duc Pierre I<sup>er</sup> au côté de Louis IX, alors que toutes les troupes attendent au port de Saint-Jean-d'Acre, les Bretons « prindrent secretement leurs armes puis se partirent par nuyt celeement » (fol. 166) pour prendre d'assaut une ville sarrasine. Ils sont également les seuls à demeurer sur le champ de bataille et à montrer une bravoure héroïque lors du siège de Castillon (fol. 264). Et grande est leur colère quand on veut les priver de cet honneur, comme c'est le cas lorsque, sur ordre du roi Philippe VI, ils ne peuvent combattre et s'en retournent « sans riens faire, dont le duc de Bretagne et aucuns autres princes de l'ost furent tresdolents et couroucez » (fol. 181 v<sup>o</sup>), ou lorsque Charles VII veut avoir le privilège d'entrer le premier dans la ville assiégée de Caen (fol. 397). À cette *virtus* épique, s'accorde une profonde piété religieuse, de

sorte que le peuple breton est protégé « par la grace de Dieu qui ne abandonne nullement ceulx qui en lui ferment leur esperance » (fol. 101). La *Compillation* de Pierre Le Baud, réunissant dans une même gloire un souverain, son peuple et un territoire, ne fait pourtant pas œuvre de propagande, car notre historien conserve une liberté de ton et de pensée qui examine avec lucidité les faits mémorables du passé, qu'ils soient prestigieux ou infamants.

#### UN MIROIR AUX PRINCES

Que penser de ce plaidoyer pour la nation brette, alors que Pierre Le Baud reproche très souvent aux chroniques étrangères leur partialité, parce qu'elles ne racontent, selon lui, que les victoires de leur camp en passant sous silence leurs défaites, ou en réarrangeant les faits à leur avantage ? Si éloge il y a indubitablement, il s'accompagne toutefois d'un blâme salutaire, et l'épidictique s'efface souvent derrière le judiciaire, qui incite le lecteur à tirer lui-même la leçon des événements du passé qui n'a pas toujours été glorieux. La *Compillation* se rapproche même par certains côtés d'un « miroir aux princes », comme c'est le cas pour de nombreux ouvrages à partir du XIV<sup>e</sup> siècle qui, loin de se limiter à l'écriture d'un simple traité, engagent une réflexion plus générale sur l'art de gouverner, en examinant davantage la raison d'État que la volonté de Dieu primant traditionnellement dans le gouvernement des hommes. Ainsi des *Lunettes des princes* du breton Jean Meschinot<sup>51</sup>, des *Mémoires* de Philippe de Commines, bien avant l'*Education d'un prince chrétien* d'Erasmus, du *Prince* de Machiavel et du *Livre du courtisan* de Castiglione. Dès le prologue, Pierre Le Baud insiste sur la fonction didactique de l'histoire, matière morale qui enseigne aux Grands la vertu du pouvoir, car « est necessaire emprandre et escrire les gestes de nos souverains, soint vertueux ou de vices rempliz, a ce que les bons, par le memoire de leurs faits meritoires, après leur trespas et extraction de ceste nubleuse vie soint encore veuz vivre par flourie renommee, et que aux vicieux, aux sens contraires, le ramentevoir tourne en confusion » (fol. 1 v<sup>o</sup>). La *Compillation* fournit donc des *exempla* du temps passé à une turbulente aristocratie bretonne, dont les rivalités internes ne cessent de menacer le fragile équilibre politique du duché.

En recourant aux listes généalogiques, Pierre Le Baud confronte en premier lieu les pères et les fils, montrant tantôt ceux-ci suivre la sagesse de ceux-là, tantôt devenir des tyrans amollis ou sanguinaires. Les portraits en actes des rois et de leurs courtisans servent aussi de contre-

modèles où se manifeste la démesure des passions de la vanité et de l'ambition qui se déclinent trop souvent en cruauté gratuite. Et l'historien de stigmatiser ces princes qui, dévoyant les qualités originelles de la *virtus*, provoquent de graves dissensions dans le duché ou sont responsables de meurtres impardonnables ayant mené à la disparition de la monarchie bretonne. Alors que Salomon, roi ô combien pieux et vertueux selon l'auteur, choisit de se retirer définitivement dans un monastère, il est traîtreusement assassiné par les quatre procureurs de Bretagne qui ont toujours « dissimulé leur corage » (fol. 121) et lui crèvent les yeux alors qu'il est en prière. Ce meurtre doublement sacrilège de « la gent trescruelle de Bretaigne [...], laquelle chose dire est orreur » (fol. 121 v<sup>o</sup>) est responsable des pestilences qui surviennent dans le royaume, car l'historien a le souci de pointer la volonté divine qui châtie les excès de l'orgueil et de la violence. Nombreuses sont ainsi les querelles intestines entre les frères, les comtes ou les maisons, qui desservent le duché au point de menacer son existence ou son indépendance. En développant deux vers de Guillaume de Saint-André<sup>52</sup>, Pierre Le Baud cristallise sa réflexion sur la loyauté dans les dernières pensées du plus breton des connétables de France : « Si se reffroidia missire Bertran du Glasquin de conduire la guerre contre les Bretons et grandement se repentoit de ce que tant en avoit fait cognoissant que le duc estoit son droicturier prince, et moult se dolloit des Bretons qui l'avoit delaissé » (fol. 301).

Face à cette démesure des passions, est mise en exergue la vertu cardinale de la *prudentia* qui s'entend dans les pensées ou paroles que l'historien prête à certains personnages. Le duc François I<sup>er</sup>, au seuil de la mort, donne une leçon de politique intérieure à son frère Pierre qui va lui succéder en 1457 (fol. 398)<sup>53</sup>, en insistant sur les devoirs d'un prince à l'égard de ses sujets qu'il doit traiter par la douceur pour obtenir leur assentiment, et non par la rigueur qui les détourne de l'obéissance, comme le prouve la colère d'Olivier de Clisson montant les maisons bretonnes les unes contre les autres. La politique étrangère est aussi au cœur des préoccupations du souverain, dont le souci de paix et de prospérité est constamment mis à mal par les prétentions de ses voisins : le raisonnement stratégique du duc Jean IV (fol. 340 v<sup>o</sup>) se heurte régulièrement aux atermoiements diplomatiques du roi Charles VI, tandis que les souverains anglais ne respectent pas toujours la parole donnée. Nombreux sont les passages qui expliquent comment la politique s'élabore dans les cours d'Angleterre, de France et de Bretagne, où les intérêts et les calculs des uns concordent

rarement avec ceux des autres. Et l'historien de dénoncer les mauvais conseillers politiques de part et d'autre qui sèment la discorde entre les princes alors que la paix serait envisageable : Charles VI est représenté comme une marionnette manipulée par les marmousets belliqueux de son conseil (fol. 328) qui soutiennent activement la conquête de la Bretagne, tandis que plus tard le duc François I<sup>er</sup> est incité par des hommes cupides et envieux à emprisonner son frère Gilles puis à l'exécuter (fol. 381).

Texte courtisan à l'égard de son commanditaire, partisan à l'égard de la lignée des Bretons, mais didactique à l'égard des princes, la *Compillation* est moins marquée par l'admiration que par un regard lucide porté sur la politique intérieure et internationale : si l'historien légitime l'indépendance du duché de Bretagne, il insiste davantage sur les compromis diplomatiques indispensables pour que les royaumes puissent vivre relativement en paix. Il donne ainsi une leçon sur l'art de gouverner à l'usage de toutes les cours européennes, dont le tableau, selon l'expression de Johan Huizinga, s'assombrit en cet « automne du Moyen Âge<sup>54</sup> ».

## UN COMPILATEUR

### INVENTAIRE DES SOURCES

Le choix de la compilation n'a en soi rien d'original pour l'historiographe médiéval qui choisit de reconstituer le passé plus ou moins lointain de sa région, car il n'a d'autre solution que de collecter des sources sérieuses et dignes de foi pour composer son récit et assurer ainsi son public de la légitimité du texte qu'il produit. Dans son prologue, Pierre Le Baud signale le protocole d'écriture qu'il poursuit : il a compilé des extraits de chroniques et d'histoires concernant particulièrement la Bretagne, puis les a ordonnés chronologiquement les uns par rapport aux autres. Dans un premier temps, notre compilateur prend ou fait prendre des notes à partir de matériaux divers, ce dont témoigne le manuscrit F 1003<sup>55</sup>, sorte de carnet où sont cités des cartulaires, des chartes, des actes, des épitaphes, des lettres, ou encore des récits, des vies de saints, des annales et des chroniques régionales le plus souvent anonymes comme celles de Redon, de Saint-Gildas-de-Rhuys ou du Mont-Saint-Michel. Sont consignés soit de simples informations plus ou moins datées et référencées (Marie de Bretagne nonnain de Poissy, étymologie du nom de Brest, le Castel Mériadec...), soit des extraits plus longs (Annulation du voyage à Rome de Salomon, combats contre les Danois, invasions normandes, mort de Jean le Roux, enlèvement de Jean V...), copiés la plupart du temps en latin, mais parfois traduits en français,

comme c'est le cas pour certains passages de la *Chronique de Saint-Briec*. Des ouvrages d'auteurs apparaissent également, dont Pierre Le Baud a tiré soit une seule citation (Bède, Vincent de Beauvais), soit des extraits plus longs, comme ceux de Nennius, de Guillaume de Jumièges ou d'Orderic Vital. Bien qu'il ne précise pas les lieux qu'il a fréquentés pour réunir la documentation nécessaire à l'élaboration de sa compilation, il est fort probable qu'il ait eu également accès à la bibliothèque de son commanditaire, dont le fonds historique était bien fourni. La masse documentaire offrant une matière entièrement préparée, il lui revient de sélectionner des passages de ces « autorités » et de les enchaîner, voire de les entrecroiser, afin de créer un « bouquet » original, métaphore justinienne passée à la postérité dans les titres des *Flores chronicorum* ou autres *Fleur des histoires*. Véritable « travail d'orfèvrerie<sup>56</sup> », hérité d'une tradition érudite dont Bède fut l'instigateur, sa compilation fournit au fil du texte les références des œuvres convoquées : titres, auteurs, livres et chapitres sont autant de précisions qui annoncent bien avant l'heure les notes infra-paginales des éditions modernes. Toutefois, malgré ce souci référentiel, un bon nombre de sources ne sont pas mentionnées, ce qui rend leur identification plus délicate à établir.

Flavius Joseph, Eusèbe de Césarée, Orose, Isidore de Séville, sont des références historiographiques obligées que tout compilateur sollicite nécessairement pour élaborer son récit : elles constituent la culture livresque des historiens médiévaux et le classement des sources<sup>57</sup> citées dans la *Compillation* présente une typologie pour le moins attendue. Aux sources historiographiques de l'Antiquité (Homère, Tite-Live, Lucain, Solin, Cornélius Népos, Dictys le Crétois, Darès le Phrygien) et du Moyen Âge (Grégoire de Tours, Alcuin, Turpin, Gildas, Bède, Geoffroy de Monmouth, Vincent de Beauvais, Martin de Troppau, Jean Boccace, Rodrigue de Tolède, Jean Froissart, Jean Blondel) qui représentent la masse documentaire la plus importante, s'ajoutent, dans une moindre mesure, des textes liturgiques (Ancien et Nouveau Testaments), hagiographiques (vie de saint Tugdual [fol. 93], de saint Mathieu [fol. 116 v<sup>o</sup>] ou encore de saint Magloire [fol. 108]), diplomatiques (Parlement d'Eudon [fol. 139], traité de Brétigny [fol. 248 v<sup>o</sup>] et de Sablé [fol. 359 v<sup>o</sup>]), procès de Gilles de Rais [fol. 374]) et épigraphiques (épitaphes de Gradlon [fol. 54 v<sup>o</sup>] et de Jean le Roux [fol. 170 v<sup>o</sup>]). L'ensemble de ces sources met en avant l'érudition de Pierre Le Baud qui puise chez Aristote un aphorisme sur la descendance illustre des meilleurs (fol. 6 v<sup>o</sup>)<sup>58</sup>, chez Pétrarque quelques vers

assurant le triomphe de la renommée qui « tire l'homme du sépulcre » (fol. 1) puis celui du temps qui la réduit à néant (fol. 406), tandis qu'il renvoie à Lucain (fol. 264) pour signaler que la guerre de Succession entre Jean de Montfort et Charles de Blois n'est pas sans rappeler celle opposant Pompée et César<sup>59</sup>, ou à Orose pour comparer la colère du jeune Olivier IV de Clisson à l'égard de Charles de Blois à celle d'Hannibal qui « ferant du pié et esmouvant la pouldre voua estre perpetuel ennemy des Romains » (fol. 229). Mais ces sources ne se réduisent pas à de simples réservoirs de citations qui enjoliveraient le récit : notre compilateur en extrait de plus larges passages – qu'il copie textuellement ou réécrit – dont le montage original permet, comme le note Hervé Inglebert, de « créer du neuf avec de l'ancien en recomposant ce dernier de manière personnelle<sup>60</sup> ».

Si nombreuses que soient les sources sollicitées, notamment dans le premier livre, cette abondance doit être toutefois relativisée, car un bon nombre d'entre elles sont de seconde main, et si notre auteur précise leur emprunt pour les *Histoires romaines*<sup>61</sup> que « recite Martin en sa cronicque » (fol. 87) et pour Theodonse que « recite Jehan Boccace en son premier livre de la *Généalogie* » (fol. 7), dans les autres cas il se dispense d'indiquer le texte intermédiaire d'où elles sont extraites. Homère (fol. 22 et 24 v<sup>o</sup>), Apulée et Socrate (fol. 61), Gildas (fol. 29 v<sup>o</sup> et 34) et Bède (fol. 85) sont des références déjà citées par Geoffroy de Monmouth dans son *Histoire des rois de Bretagne*<sup>62</sup>. Quant à Paul Diacre (Paulus, fol. 7 et 8), Ovide (fol. 6, 9 et 9 v<sup>o</sup>), Cicéron (Tullius, fol. 7 v<sup>o</sup>), Eusèbe (fol. 7 et 15 v<sup>o</sup>), Tite-Live (fol. 15 v<sup>o</sup>), Agathodes et Solin (fol. 15 v<sup>o</sup>), Boccace les mentionne dans le livre VI de sa compilation intitulée *Généalogie des dieux païens*<sup>63</sup> que suit Pierre Le Baud. Et même si sa formation de clerc le prédisposait à fréquenter régulièrement la *Septante* (fol. 3 v<sup>o</sup>) et les textes des premiers historiens chrétiens, il est possible que notre compilateur ait repris les références d'Alcuin, de Philon d'Alexandrie et de Méthode (fol. 4) dans les premiers folios de la *Bible historique*<sup>64</sup>, où les noms de ces auteurs figurent non loin les uns des autres, et celles de Cornélius Népos (fol. 5), d'Isidore de Séville (fol. 5 et 5 v<sup>o</sup>) et de Flavius Joseph (fol. 4 v<sup>o</sup> et 5) dans l'*Historia de rebus hispanie*<sup>65</sup> de Rodrigo Sanchez de Arevalo qu'il cite à plusieurs reprises sous le nom latin de Rodorich (fol. 5) ou Rodrich (fol. 5 v<sup>o</sup>). Quant aux *Cronicques de Wesmoustier* (fol. 142) qui fournissent le nombre des morts anglais et normands lors de la bataille d'Hastings en 1066, elles sont déjà mentionnées dans la *Chronique de Normandie*<sup>66</sup> que consulte notre historiographe pour cet évènement.



L'autorité de ces sources directes ou intermédiaires n'étant plus à discuter, Pierre Le Baud garantit la qualité respectueuse et scrupuleuse de sa copie : « En ceste compilation n'ay riens adjousté ne mis que ailleurs je n'aye trouvé rapporté, savoir l'une partie par cronicques autenticques, desquelles ay nommé aucuns des acteurs et d'iceulx ay en plusieurs lieux escript les rapports sans aucune mutation de langage » (fol. 405 v<sup>o</sup>). Cette pratique honorable des compilateurs médiévaux, revendiquant l'autorité et non la propriété intellectuelle, « ramène à mémoire » les œuvres de leurs prédécesseurs sans lesquelles ils ne pourraient élaborer leur propre historiographie. Si Arthur de La Borderie estime que Pierre Le Baud est ainsi « d'une bonne foi irrécusable<sup>67</sup> », la copie des sources peut néanmoins véhiculer des erreurs ou des confusions que le compilateur perpétue malgré lui. En effet le topos du texte source incite parfois certains auteurs à inventer un texte originel pour valider les propos qu'ils avancent. Laurence Mathé-Maille a ainsi démontré que Gildas n'a pas traduit les lois moluntines du latin en breton (fol. 29 v<sup>o</sup>) comme l'indique pourtant Geoffroy de Monmouth<sup>68</sup>. De même Boccace affirme que Tite-Live donne le nom du deuxième fils d'Ascagne comme ascendant de la lignée des Julius (fol. 15 v<sup>o</sup>) alors que cette information n'est pas présente dans la *Première décade*. L'emboîtement des citations intertextuelles permet difficilement de faire la distinction entre ce qui est de source sûre de ce qui a été créé de toutes pièces puis repris sans vérification. Le flou référentiel d'« une briefve histoire » (fol. 86 v<sup>o</sup>), des « cronicques anciennes » (fol. 89 v<sup>o</sup> et 173), voire d'« une cronicque qui se treuve en plusieurs lieux » (fol. 139), des « anciens livres » (fol. 89 v<sup>o</sup>) ou encore d'« aucuns istorians » (fol. 8, 32) participe également de cette attitude commune aux compilateurs de légitimer leur récit par un renvoi régulier à une source, dont la seule présence garantit le vraisemblable des faits rapportés. Si l'article du *Grand dictionnaire historique* reste prudent à propos de la méthode choisie par Pierre Le Baud en indiquant « on en pense encore diversement<sup>69</sup> », Dom Lobineau souhaitait « qu'il eust pu se défaire de quelques erreurs et de certains préjugés du pays<sup>70</sup> » et, plus virulent encore, l'Abbé Vertot le qualifie de « copiste servile qui a ramassé, sans choix et discernement, toutes les fables qu'il a trouvées dans Geoffroy de Monmouth, dans l'histoire du roi Artus<sup>71</sup> ». Mais peut-on reprocher à un historiographe de la fin du XV<sup>e</sup> siècle une approche de l'histoire qui ne soit pas scientifique ? J.-C. Cassard précise en effet que « pour atteindre cet idéal, répétons-le, il ne dispose encore que des

ressources de sa seule intelligence, ne pouvant s'appuyer sur aucune des précieuses sciences auxiliaires de l'histoire<sup>72</sup> ». Notre auteur obéit effectivement à une éthique personnelle qui, comme le fait remarquer Nicolas Offenstadt, « se fonde sur la nécessité de toujours retenir l'interprétation la plus juste (qui correspond au mieux à l'état des documents, aux possibles d'une époque...) »<sup>73</sup>.

Que la source soit réelle ou imaginaire, elle présente une double autorité. D'une part sa réécriture rend hommage à tous les auteurs du temps passé, manifestant le souci constant des historiens médiévaux de préserver l'héritage laissé par leurs prédécesseurs, dont la notoriété, d'autre part, légitime en retour l'autorité de l'œuvre dans laquelle ils s'inscrivent. La méthode de la compilation est aussi une aubaine pour les lecteurs et historiens des périodes ultérieures, car elle exhume des auteurs oubliés, comme Agathyllos d'Arcadie (Agathodes, fol. 15 v<sup>o</sup>), Méthode (fol. 4) ou Théodonce (Theodouse, fol. 7), et des textes perdus, telle la *Chronique de Nantes* qui nous est parvenue grâce à la traduction que Pierre Le Baud a insérée dans son propre ouvrage<sup>74</sup>. Plus tard, notre compilateur deviendra lui aussi la source privilégiée d'Alain Bouchart et de Bertrand d'Argentré qui, de leur côté, n'avoueront pas leur dette à l'égard de leur aîné.

L'enquête devient en effet plus délicate quand l'historien puise ici ou là certains détails sans signaler les références des ouvrages consultés. Quelques exemples donneront un aperçu de cette difficulté. Par deux fois, Pierre Le Baud emprunte un passage au poème de Guillaume de Saint-André, désigné par les périphrases « l'acteur, qui composa ung livre en vers des faitz dudit comte de Montfort » (fol. 193) et « l'acteur qui en vers compilla sa cronicque » (fol. 231 v<sup>o</sup>), mais il ne signale plus cette référence au folio 301 v<sup>o</sup> quand il reprend, à propos de Bertrand du Guesclin partant pour sa dernière bataille, la célèbre métaphore de l'aigle qui « plus ne pouoit voller et que les plumes, qu'elle souloit avoir es ailles pour hault monter, estoient cheoistes<sup>75</sup> ». Quant à la légende des *Onze mille Vierges* (fol. 51 et 51 v<sup>o</sup>), rapportée dans l'*Histoire des rois de Bretagne* de Geoffroy de Monmouth<sup>76</sup> et dans la *Chronique de Saint-Brieuc*<sup>77</sup>, l'indication du lieu de Rome et l'insertion d'une date ne se trouvent que dans le récit qu'en fait Jacques de Voragine dans la *Légende dorée*<sup>78</sup>, signalée par un laconique « ainsi que racompte l'istoire » (fol. 51 v<sup>o</sup>). De même, le portrait élogieux de Simon de Montfort (fol. 174 v<sup>o</sup>) reprend quelques éléments des *Chroniques de France*<sup>79</sup>, mais son développement correspond davantage à un passage de l'*Histoire albigeoise* de Pierre des Vaux-de-Cernay<sup>80</sup>. Pierre Le Baud ne signale pas non plus qu'il suit

la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul pour raconter le combat des Trente (fol. 238 v<sup>o</sup> à 242 v<sup>o</sup>) et seule la reproduction d'une même erreur, que ce dernier avait déjà faite en copiant le poème anonyme<sup>81</sup> du début du XV<sup>e</sup> siècle, nous met sur la voie : en effet Pierre Le Baud insère dans la liste des chevaliers anglais le nom de *Rouxelet* (*Rousselot* chez Jean de Saint-Paul et dans le poème) alors que plus loin il indique qu'il est de la partie des Bretons, et ce nom est mis à la place du chevalier anglais *Troussel* qui n'est jamais indiqué. Difficile d'attribuer également l'origine de la réflexion sur « l'ambiguïté du stille exquis qui est difficile à un chacun entendre » à propos des prophéties de Merlin (fol. 61 v<sup>o</sup>), car Wace dans son *Roman de Brut*<sup>82</sup> tout comme Vincent de Beauvais dans son *Miroir historial*<sup>83</sup> reprochaient déjà au texte de Geoffroy cette lecture absconse. D'ailleurs cette compilation encyclopédique constituait un formidable réservoir de textes pour les chroniqueurs médiévaux, et il est probable que notre historien y ait puisé beaucoup plus d'extraits que les cinq occurrences qu'il signale. La recherche de ces sources passées sous silence s'apparente à un véritable jeu de pistes, et nous ne pouvons traiter avec exhaustivité du procédé déjà médiéval qu'est l'intertextualité dans la *Compillation* de Pierre Le Baud, car une telle analyse déborderait le cadre de cette édition et mériterait à elle seule un ouvrage à part entière.

#### ORGANISATION DES SOURCES

Toutes les sources collectées ne subissent pas le même traitement, certaines étant privilégiées tandis que d'autres ne sont utilisées que ponctuellement. En effet, un nombre plus restreint d'historiographies, dont Pierre Le Baud copie des passages conséquents, sert à distinguer les différentes périodes qui scandent l'histoire du peuple breton, depuis ses origines jusqu'à l'époque récente.

Pour traiter des temps mythiques, notre historien s'appuie sur la *Bible historiale*<sup>84</sup>, traduite en français par le clerc Guyart des Moulins, dont il complète les gloses insérées au fil des chapitres par des précisions puisées dans l'*Historia de rebus hispanie* de Rodrigo Sanchez de Arevalo<sup>85</sup> à propos des descendants des fils de Noé qui peuplent l'Asie, l'Afrique et l'Europe. La liaison entre les mythes chrétien et païen se fait ensuite par l'intermédiaire de deux ouvrages de Boccace, la *Généalogie des dieux païens*<sup>86</sup> et *Des cas des malheureux nobles hommes et femmes*<sup>87</sup> traduits par Laurent de Premierfait, qui expliquent les premiers peuplements de la Grèce et de l'Italie et dont quelques points sont complétés par le *Chronicon summorum pontificum imperatorumque* de

Martin de Troppau<sup>88</sup> et le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais<sup>89</sup>. Le récit de la guerre de Troie (fol. 9v<sup>o</sup>-11v<sup>o</sup>) reprend les péripéties principales de *La Destruction de Troie* de Darès le Phrygien, auxquelles sont ajoutés les arguments du cheval de bois et du sac de la ville empruntés à l'*Ephéméride de la guerre de Troie* de Dictys le Crétois<sup>90</sup>. Quand Pierre Le Baud aborde la descendance d'Enée, il suit l'*Histoire des rois de Bretagne* de Geoffroy de Monmouth, dont les trois quarts du texte copié occupent soixante-sept chapitres de la compilation, depuis l'exil de Brutus d'Italie, son établissement dans l'île d'Albion, jusqu'à la mort du roi Arthur en Grande-Bretagne. Accessoirement, à propos de l'invasion des Romains en Grande-Bretagne, il convoque l'*Histoire contre les païens* d'Orose, via plus vraisemblablement, comme le suggère la correction effectuée sur le ms. 8266, *Li fets des Romains*, qui compile *La guerre des Gaules*<sup>91</sup> de Jules César avec les historiographies de Salluste, Suétone et Lucain.

Le récit de l'établissement de la monarchie bretonne s'appuie sur les deux sources régionales que sont la *Chronique de Nantes* et la *Chronique de Saint-Brieuc*, que Pierre Le Baud désigne sous le titre d'*Histoire (ancienne) de Bretagne*. Il exploite parallèlement tous les passages de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours et des *Chroniques de France* qui évoquent les relations franko-bretonnes : l'expédition punitive de Clotaire I<sup>er</sup> contre son fils Cramires venu se réfugier auprès de Conobert, la lutte entre Maclou et Budic, la conquête de Gontran et de Pipelines, ou encore les batailles de Dagobert en Bretagne (fol. 87 v<sup>o</sup> à 91)<sup>92</sup>. Les relations avec les Carolingiens sont reprises de « l'histoire dudit Charles le Grant » (fol. 108 v<sup>o</sup>) rédigée par le Pseudo-Turpin<sup>93</sup>, dont quelques extraits font allusion à la présence de deux barons bretons aux côtés de Charlemagne lors de la conquête de Gascogne et celle d'Espagne : Arastane et Hoel choisis par l'empereur, leur courage pendant la bataille de Pampelune contre Agoulant, ainsi que les lieux de leur sépulture respective (fol. 108 et 108 v<sup>o</sup>). Deux anecdotes complètent le tableau, l'une puisée dans *Gormont et Isembart*<sup>94</sup> (fol. 82) et l'autre dans la *Chanson d'Aiquin*<sup>95</sup>, où est racontée la bataille de Quidalet et l'anecdote à propos de la femme d'Hoes se promenant sur le Chemin Ferré (fol. 108 v<sup>o</sup> et 109). Enfin, en complément de la *Chronique de Saint-Brieuc* et des *Chroniques de France* privilégiées pour aborder les relations avec les Capétiens<sup>96</sup>, sont convoqués la *Chronique de Normandie*<sup>97</sup> qui souligne les rapports tumultueux des princes bretons avec les ducs normands, ainsi que les *Droiz de la couronne de France*<sup>98</sup> de Robert Blondel,

historiographe qui justifie les conflits entre la France et l'Angleterre, auxquels a pris part le duché de Bretagne par le jeu des alliances matrimoniales.

Pour la période plus récente, le texte que Pierre Le Baud épuise le plus est sans conteste celui des *Chroniques* de Jean Froissart<sup>99</sup>. Même si le nom de cet auteur n'est cité que dans deux folios, la copie de son texte court sur quatre-vingt-sept chapitres de la compilation, pour une période qui s'étend de 1341 à 1400. Et notre auteur d'avouer sa dette envers son prédécesseur, « lequel je me esforce ensuir en ce que touche la matiere de ceste compilacion, pourtant qu'il me semble que sans faveur il rapporte les choses et au plus long que nulz autres acteurs de son temps, fors ce que je y adjouste ce qu'il dit moins » (fol. 193 v<sup>o</sup>). Ces chroniques couvrent toute la période de la guerre de Cent ans opposant Anglais et Français, au cours de laquelle les Bretons ont joué un rôle non négligeable bien qu'ambigu. Elles sont complétées par deux autres sources bretonnes à propos de la guerre de Succession entre Jean de Montfort et Charles de Blois : celle de Guillaume de Saint-André, auteur d'une biographie sur le duc Jean IV<sup>100</sup>, et celle de la *Chronique de Bretagne* de Jean de Saint-Paul (écrite entre 1470 et 1475), de laquelle Pierre Le Baud reprend le récit du combat des Trente (fol. 238 v<sup>o</sup> à 242 v<sup>o</sup>)<sup>101</sup> et les derniers moments du duc François I<sup>er</sup> (fol. 398). Mais, comme le suggère Michel Mauger<sup>102</sup>, la rivalité avec ce chroniqueur explique peut-être la raison pour laquelle notre auteur n'a pas mentionné ces deux emprunts faits à l'ouvrage de son confrère.

#### CONFRONTATION DES SOURCES

La hiérarchisation des sources fonde aussi une démarche comparative et leur copie n'est donc pas aussi servile que l'affirme l'abbé Vertot. Certes, bon nombre d'entre elles apportent un simple complément d'informations qui manquent aux histoires bretonnes, et notre auteur de regretter amèrement que « par la paresse de nos escriptvains, comme dit est, ne avons notice fors par les estrangiers qui en font mencion » (fol. 406). Ces emprunts sont toutefois évalués et parfois même Pierre Le Baud avance une source à propos de faits qu'il juge peut-être trop extraordinaires pour être crédibles. À deux reprises il s'appuie sur Robert Blondel pour accréditer la démesure de la violence sacrilège des soudoyers de Jean sans Terre « qui crachoient contre les faces des ymages et faisoient plusieurs autres choses laides et orribles » (fol. 156 v<sup>o</sup>)<sup>103</sup>, et plus loin pour justifier la légende du corps errant de ce roi défunt « quar la terre sainte le refusa comme indigne de y avoir sepulture »

(fol. 162)<sup>104</sup>. L'autorité historique qui transmet cette légende le protège de toute accusation d'affabulation, mais la répétition du terme « istoriographe » marque toutefois sa propre circonspection devant de telles merveilles. Il ne les juge pas, mais son silence peut aussi être interprété comme une mise à distance du récit qu'il copie.

Cependant, quand il se heurte à des autorités contradictoires, il émet des réserves et cela à différents degrés. Si les divergences sont de moindre importance, il se contente de juxtaposer les deux versions : au folio 15 v<sup>o</sup>, Agathodes cité par Solin affirme que le nom de *Rome* provient de *Roma*, fille d'Ascanius<sup>105</sup>, alors que la plupart des lecteurs connaissent la légende de Romulus et Remus racontée par Tite-Live dans son premier livre de l'*Histoire romaine*; de même Boccace affirme que Priam a participé à la bataille au côté de son père Laomedon pour défendre Troie contre la convoitise de Télamon<sup>106</sup>, tandis que d'autres historiens assurent qu'il assiégeait un « chastel d'une contree de Frige » (fol. 8 v<sup>o</sup> et 9). Face à ces discordances, Pierre Le Baud ne tranche pas et laisse le lecteur se faire sa propre opinion. Mais quand la confrontation met en évidence des désaccords sur la chronologie, il dénonce les écarts de dates entre les sources et tente de résoudre la contradiction tout au long d'un « raisonnement » fondé sur des calculs. Ainsi la lignée des Saxons (fol. 142 v<sup>o</sup>) daterait, selon Vincent de Beauvais, de 447<sup>107</sup>, tandis que d'autres la font commencer quarante-cinq ans plus tard. De même tout le chapitre LIV du troisième livre est consacré à son enquête sur la date des règnes de Judicaël et de Riwallon, déduisant qu'ils devraient vraisemblablement avoir vécu au temps de Dagobert III, et non de Dagobert I<sup>er</sup> comme l'indiquent les *Chroniques de France*<sup>108</sup>, car « il se y treuve des contrarietez qui ne se y peuvent accorder legierement » (fol. 106). En effet ces discordances chronologiques peuvent avoir des incidences fâcheuses sur les filiations dynastiques, comme celles problématiques des liens de parenté entre Pierre I<sup>er</sup> et Louis IX (fol. 165), qui, selon certaines « chartres » ou « lettres », serait l'oncle du duc de Bretagne, tandis que, selon les dates avancées dans les *Chroniques de France*, le duc est beaucoup plus vieux que le roi de France, et Pierre Le Baud d'en conclure que cette première version est « appocriffe ». Mais derrière ces erreurs de dates, se cachent des enjeux plus politiques : alors qu'il indique au folio 87 que, selon la *Chronique de Saint-Brieuc*, le règne du roi Conober de Bretagne commença en 680<sup>109</sup>, il suspecte aussitôt cette date, car Grégoire de Tours mentionne que ce roi a vécu au temps de Clotaire<sup>110</sup>, qui dirigea le

royaume de France de 515 à 575, alors que Geoffroy de Monmouth<sup>111</sup>, Gildas<sup>112</sup> et Martin<sup>113</sup> affirment qu'à cette même époque régnaient en Armorique Hoël le Grand, en Grande-Bretagne Arthur le Preux et en Gaule le connétable Frolo, commis par l'empereur Léon. Il en déduit que « ne se concordent pas les istoires des Bretons a celles des François en cest endroit » (fol. 86 v<sup>o</sup>), et surtout qu'elles présentent Dagobert I<sup>er</sup> comme maître de la Bretagne armoricaine, ce « qui n'est pas acroire que legierement il le peust faire en celui temps, consideré la puissance desditz Artur et Hoel roys bretons qui ensemble estoient uniz » (fol. 87). Malgré tout, notre historien ne cherche pas à polémiquer : « Mais je me rapporte aux istorians de en discerner la verité, car mon oppinion est que, si les deux ystoires sont veritables, que il y a default ou dabte du temps » (fol. 87). Ce constat n'est pas sans conséquence sur la méthode de lecture que tout un chacun peut appliquer aux chroniques, notamment en fonction de son pays d'origine.

En effet, l'analyse scrupuleuse de Pierre Le Baud révèle les silences stratégiques que certains auteurs imposent à leurs textes. À propos de la guerre entre Cassibellanus et César, il signale que Geoffroy de Monmouth fait le récit d'une première victoire des Bretons sur les troupes romaines durant laquelle Nennius s'est emparé de l'épée de l'empereur, alors que cet épisode n'apparaît pas dans *La guerre des Gaules* ni *a fortiori* dans l'*Histoire contre les païens* d'Orose. *A contrario* il reprend un passage des *Fets des Romains*<sup>114</sup> pour raconter comment Jules César fait délivrer Comunius prisonnier des Bretons alors que Geoffroy de Monmouth « de tout ce ne fait mention », justifiant cet ajout afin que « ceulx qui ce livre liront voyent l'un et l'autre rapport » (fol. 35 v<sup>o</sup>). Plus systématiquement notre auteur souligne les omissions des *Chroniques de France* qui, par exemple, n'évoquent pas le combat victorieux d'Arthur sur le connétable gaulois Frolo (fol. 87), ou qui se taisent sur la première déconfiture des troupes de Clotaire assemblées contre celles de Conober et de Cramires (fol. 87 v<sup>o</sup>), mais racontent, en reprenant le récit de Grégoire de Tours<sup>115</sup>, la terrible défaite qu'ont subie les Bretons lors du deuxième assaut<sup>116</sup> (fol. 87 v<sup>o</sup>). Ainsi notre historien s'autorise des développements qui « ne sont pas à taire » et nombreuses sont les occurrences « c'est assavoir » qui proposent au lecteur une vision plus circonstanciée des faits rapportés.

Ces silences soulignent d'autant plus la partialité des histoires ou chroniques que compile notre historien. Deux versions discordantes expliquent pourquoi Charlemagne est venu conquérir la Bretagne (fol. 108 v<sup>o</sup>) :

« aucuns dient<sup>117</sup> », que l'empereur voulait les soumettre, « mais les autres dient<sup>118</sup> » que ce sont les Bretons qui sont venus demander son aide pour se débarrasser du tyran Aiquin. Si dans cet exemple Pierre Le Baud juxtapose simplement les deux points de vue, le lecteur comprend toutefois que l'un valorise le peuple breton tandis que l'autre stigmatise sa propension à la discorde. De même, il présente deux variantes à propos d'Alain Barbetorte : alors que dans la *Chronique de Normandie* il apparaît comme un ennemi du duc Guillaume Longue-Épée qui le contraint à fuir en Angleterre<sup>119</sup>, la *Chronique de Nantes* raconte au contraire qu'Alain « chacza des Normands de toute la region de Bretagne et que tout son temps il la defendit d'eulx moult vertueusement<sup>120</sup> » (fol. 128). À d'autres endroits le compilateur dénonce ouvertement le parti pris de certains « acteurs » dont il corrige la partialité des propos : concernant la conquête de l'Italie par Brenius et Belnius, « le plus des historians donnent la gloire aux Gaulloys de Sens seullement, sans aucune loenge en attribuer aux Bretons qui a icelle plus vertueusement ouvrent, et qu'il soit ainsin il appiert quar les Bretons sans l'aide d'eulx desconfirent les Romains en Germanie, comme il a esté dit ou precedent chapitre » (fol. 31 v<sup>o</sup>). D'autres événements font aussi l'objet d'une controverse, notamment à l'égard de Jean de Montfort en conflit avec Charles de Blois pour la possession du duché de Bretagne. À deux reprises, Pierre Le Baud présente les divergences entre les versions française et bretonne : quand Jean de Montfort est fait prisonnier à Paris (fol. 193), Guillaume de Saint-André affirme qu'il est tombé dans un piège ourdi par les Français et qu'il s'échappe de prison en se déguisant en marchand<sup>121</sup>, alors que la version de Froissart indique qu'il a été capturé à Nantes puis ramené prisonnier à Paris<sup>122</sup>; la mort de ce même Jean de Montfort est située à Hennebont<sup>123</sup> pour les uns et dans la prison du Louvre pour les autres<sup>124</sup> (fol. 231 v<sup>o</sup>). En faisant état de versions discordantes, Pierre Le Baud met en lumière leurs intérêts partisans sur lesquels doit s'interroger le lecteur, car au-delà de la partialité problématique d'une chronique, il comprend que la lecture doit faire cas des enjeux énonciatifs des historiographies. Dans le récit concernant la guerre entre Philippe Auguste et Richard I<sup>er</sup> d'Angleterre, il souligne « non pas que les *Cronicques françoyses* facent mention des deffaulx du roy de France ne celles d'Angleterre du roy Richard, ains excusent chaicun roy a son pouair en attribuant le desarroy et le deffault de leur emprinse chaicun a son adversaire, tellement que a veoir l'une istoire a part et sans l'autre, l'on reputerait l'un juste,

droicturier, loyal et digne de toute gloire et loenge, et l'autre injuste, desloyal et mauvais et digne d'estre privé de tout honneur » (fol. 153 v<sup>o</sup> et 154). Au lecteur d'être le seul juge et d'effectuer, à l'instar de l'auteur qui lui montre la voie, une lecture à la fois comparative et interprétative tenant compte de la subjectivité inévitable des historiens étrangers.

Ce souci d'impartialité a toutefois ses limites, car Pierre Le Baud ne souligne pas toujours les écarts qui relativiseraient également les hauts faits des Bretons. Quand il reprend la version galfridienne de la deuxième campagne de César en Bretagne, l'anecdote des pieux fichés dans la Tamise par les Bretons ne fait pas l'objet d'une confrontation. Or Orose (et César avant lui) signale que les nefes des Romains ont évité ce danger<sup>125</sup>, tandis que Geoffroy de Monmouth affirme au contraire qu'elles ont subi de lourdes pertes<sup>126</sup>. On aurait pu attendre au moins une remarque de la part de notre auteur qui se veut si scrupuleux en matière d'objectivité historique. L'exploitation des sources est surtout un enjeu stratégique où l'une sert de repoussoir à l'autre sur des points précis plutôt que sur l'ensemble des données, mais qui peut ainsi faire vaciller la confiance qu'accorde habituellement le lecteur aux historiographies.

## UN CHRONIQUEUR

■ Le titre qu'annonce Pierre Le Baud dans son prologue informe sur la nature de son ouvrage, une compilation de chroniques et d'histoires, et non sur le genre historique choisi. La tradition a voulu combler cette lacune en intitulant son œuvre *Chronique de Bretagne* (fol. 1), *Chroniques des rois, ducs et princes de Bretagne* (catalogue de la Bibliothèque municipale d'Angers) ou *Cronicques et ystoires des Bretons* (Charles de La Lande de Calan). Il est vrai que, depuis Eusèbe de Césarée, les historiens du Moyen Âge ont coutume de distinguer clairement deux genres historiques majeurs : l'histoire, qui privilégie le « récit très complet<sup>127</sup> » des événements, et la chronique, qui donne priorité à la chronologique en résumant les faits passés. Mais cette distinction ancienne tend à s'estomper au fil du temps et des usages, car, comme le note Hervé Inglebert, « les hommes du Moyen Âge héritaient des traditions historiographiques qu'ils discutèrent parfois, qu'ils acceptèrent souvent, qu'ils adaptèrent toujours<sup>128</sup> ». Nombreuses sont en effet les historiographies qui relèvent d'un genre « mixte<sup>129</sup> », d'une « chronique historiée », ainsi que Jean Froissart définit son œuvre : « Se je disoie "ainsi et ainsi en avint en ce temps", sans ouvrir ne esclarir la matere qui fut grande et grosse et orrible et bien taillie d'aller malement,

ce seroit cronique non pas historiee, et se m'en passeroie bien, se je vouloie; or ne m'en vueille pas passer que je n'esclarisse tout le fait ou cas que Dieu m'en a donné le sens, le temps, le memoire et le loisir de cronissier et historier tout au long de la matiere<sup>130</sup>. » Pierre Le Baud, grand admirateur de Froissart, applique ce genre hybride à sa compilation où, par influence réciproque, l'histoire s'ordonne selon une chronologie et la chronique développe des faits marquants.

## UNE CHRONIQUE HISTORIÉE

La chronologie est assurément le fil directeur de la *Compillation* et Pierre Le Baud, dans le prologue de la deuxième version, se revendique d'ailleurs *chronographe* plutôt qu'*historiographe*, car « à l'Historiographie appartient à plain d'escrire l'histoire et l'ordre des choses faites et à Cronographie principalement de noter le temps et succinctement en discourrir la memoire<sup>131</sup> ». Les événements font l'objet d'une datation qui, bien que souvent inexacte, n'en est pas moins précise et cohérente dans l'utilisation des marqueurs d'historicité : ayant pour repère l'Incarnation, l'année est aussi complétée par des indications mêlant le temps liturgique des fêtes rituelles (Pentecôte, Nativité, Pâques, Carême, Avent, jours des saints) et des heures de prière (prime, nones, vespres), au temps profane des calendriers romain (ides, calendes, nones) et julien (les douze mois de l'année, les jours de la semaine). Toutefois, même si certains passages s'apparentent au genre des « annuelez » en égrenant des dates au début de chaque phrase au point de produire une lecture « assez monotone<sup>132</sup> », comme le déplore Jean-Christophe Cassard et qu'on peut le regretter dans les *Chroniques du mont Saint-Michel*<sup>133</sup> ou dans la *Chronique du règne de Jean II*<sup>134</sup> où se répètent inlassablement les *items* d'un paragraphe à l'autre, la *Compillation* ne se réduit pas, loin s'en faut, à une liste interminable de faits juxtaposés chronologiquement. À côté des indices temporels attendus marqués par les locutions adverbiales *après ce que*, *par succession de temps* ou *long temps après ces choses*, notre chroniqueur signale également à plusieurs reprises la simultanéité des faits : des réserves (notées *incidences* à l'encre rouge dans le ms. 8266) indiquent que l'histoire se déroule aussi en d'autres espaces, comme en Orient où émerge le christianisme au moment où les Bretons s'installent en Bretagne insulaire. Et même si cette simultanéité ne va pas toujours de soi, notamment quand la cohérence du récit nécessite de traiter en même temps les événements en Armorique et ceux dans l'île de Bretagne

(Uter et Aurélie contre Vortegirn, livre III chap. VIII, Arthur et son cousin Hoël, livre III, chap. XXI), la division en chapitres permet de clarifier cette synchronie : *ces choses pendantes, en iceulx jours, en ce mesme temps* sont autant de connecteurs qui relient la chronologie bretonne à celle de ses voisines française, normande et anglaise. Le chroniqueur s'autorise également des retours en arrière qu'il juge nécessaire pour éclairer une situation : alors qu'il indique le mariage du duc Arthur II avec la comtesse de Montfort en 1294 (fol. 173), il s'écarte de la trame principale et consacre tout le chapitre à la généalogie de cette famille dont le dernier représentant François II dirige le duché au moment où il écrit, ce qui l'amène « incidentellement » à rapporter « en brieff partie » la croisade albigeoise en 1208, où s'est illustré Simon de Montfort.

Le découpage en livres rompt également avec la simple juxtaposition de dates et permet de distinguer trois grandes périodes dans l'histoire de la Petite Bretagne. Le livre I raconte rapidement comment les générations issues des trois fils de Noé ont peuplé l'Asie, l'Afrique et l'Europe, puis se concentre sur la lignée de Japhet et de son fils Gomer, dont le dernier descendant Énée conquiert l'Italie. Le livre II suit le lignage de son petit-fils Brutus qui, forcé de s'exiler après le meurtre de son père, trouve une autre terre d'accueil en l'île d'Albion et la protège des invasions romaines. Enfin, le livre III suit les Bretons insulaires qui fuient les Saxons et se réfugient en Armorique, où leurs descendants fondent la monarchie puis le duché de Bretagne. En dépit des diasporas troyenne, italienne et brittonique, la continuité généalogique, doublée d'un découpage par règne, légitime la dynastie bretonne, dont les origines remontent aux temps antédiluviens. En parallèle, s'il ne rappelle qu'occasionnellement les lignages étrangers des empereurs du Saint Empire germanique, des rois de Castille et d'Aragon, la succession des papes de Rome ou plus tard d'Avignon, Pierre Le Baud mentionne régulièrement la généalogie des rois de France, d'Angleterre (fol. 142 v<sup>o</sup>) et de Normandie (fol. 126 v<sup>o</sup>), parce que ces familles princières sont, par l'histoire des mariages notamment, inextricablement mêlées à celle de la Bretagne avec laquelle se font et défont les alliances politiques. D'où sa précision systématique des identités de chaque membre des lignées royales et ducales, tant sur le plan politique (duchesse de, comte de, vicomte de) que sur le plan familial (fille de, père de, aïeule de, femme de, mari de), même si parfois des confusions se glissent ici ou là, mais qui sont peu nombreuses eu égard aux deux mille personnages qui apparaissent dans sa compilation.

La division en chapitres évite également les désagréments d'une simple chronique abrégée du monde, et permet des regroupements thématiques ou narratifs de faits mémorables qui méritent un récit plus complet. Notre historien déplore d'ailleurs dans son épilogue les textes des « notaires qui descriptvirent les annuaires » et « petitement mistrent leur cure a refferer par ordre [...] ains la denoterent soubz trop grant brieffveté » (fol. 405 v<sup>o</sup>). Certes tous les événements ne font pas l'objet d'un récit exhaustif, mais notre historien sélectionne les passages qui méritent, selon lui, d'être développés. Le cadre du chapitre permet d'amplifier la narration de scènes dialoguées ou de distinguer les différents épisodes d'un même événement. La guerre de Succession entre les maisons de Blois et de Montfort est racontée en soixante-quatre chapitres, suivant ainsi les différentes batailles ou trêves qui ont scandé pendant une vingtaine d'années l'histoire de la Bretagne. La chronique historiée ordonne donc les événements selon leur datation, qui soutient une autre organisation dépendant de l'unité narrative et de ses composantes. Cette disposition n'est pas nouvelle, mais Pierre Le Baud lui donne une orientation relevant d'un genre historique précis : l'histoire universelle.

#### UNE HISTOIRE UNIVERSELLE

Si la chronologie, à partir de laquelle s'organise la narration, relie les événements historiques les uns aux autres, elle suscite surtout une réflexion sur les relations logiques qu'ils entretiennent entre eux. Le temps humain déroulant les faits s'intègre dans un temps plus universel qui leur donne un sens dans une perspective téléologique, et c'est à l'historien – c'est-à-dire auteur d'une *historia* – que revient la tâche de les interroger et de les interpréter sur le plan divin. Cette lecture religieuse du monde rattache la *Compillation* à un genre délaissé par les chroniqueurs depuis le milieu du XIII<sup>e</sup>, celui de l'histoire universelle qui légitime le présent d'un peuple par l'écriture de son passé mythique et historique participant de l'Économie du Salut. Les auteurs médiévaux percevaient en effet ces récits comme de l'histoire, proposant une vision solidaire du genre humain qui vit, comme le souligne Philippe Ariès, « au rythme de la Révélation divine<sup>135</sup> ». Ce mode de lecture édifiant est une composante fondamentale de la *Compillation* de Pierre Le Baud, dont il faut tenir compte pour saisir le projet et les enjeux qui président à son élaboration.

Il est vrai que la mise en récit de la destinée providentielle de l'histoire bretonne éloigne fortement l'œuvre de Pierre Le Baud des chroniques dites « d'actualité » qui fleurissent

dans toutes les cours européennes depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Des sujets aussi brûlants que la guerre de Cent Ans par exemple renforcent la sécularisation de l'histoire, réclamée par un public qui demande aux récits historiographiques de se suffire à eux-mêmes, sans recourir systématiquement au sacré. Des chroniqueurs-témoins racontent les hauts faits dignes de mémoire de leur protecteur et de ses particuliers, légitimant ainsi leur souveraineté territoriale. Ce sont, par exemple, les chroniques de Pierre d'Orgemont soutenant Jean II puis Charles V et celles de Jean Jouvenel des Ursins aux côtés de Charles VI; ce sont aussi celles de Jean Le Bel et de Jean Froissart au service de la cour de Hainaut, ou celles d'Enguerrand de Monstrelet, de Mathieu d'Escouchy, d'Olivier de La Marche proches du duc de Bourgogne; celles enfin de Guillaume Gruel, gentilhomme de la maison d'Arthur comte de Richemont, et les récits de Jean de Saint-Paul et de Guillaume de Saint-André tous deux au service du duc François II. L'histoire sainte, qui n'est plus une clef de lecture du monde, est reléguée au second plan, au profit d'une histoire profane dont le récit complaisant verse parfois au panégyrique du commanditaire, ce dont se méfie d'ailleurs Pierre Le Baud « pource que louer aucun durant sa vie semble matiere de adulacion, quar louenge doibt estre après la mort » (fol. 405 v<sup>o</sup>). De plus, en favorisant le plus souvent un sentiment d'appartenance à un territoire précis, ces chroniques se limitent aux temps récents et la distinction des genres s'appuie, non plus sur le développement ou le résumé des faits, mais sur la situation d'énonciation, ce qu'atteste la définition donnée par Michel Zink : « Annales, chroniques et histoire sont des genres distincts, correspondant à des degrés croissant de recul par rapport aux évènements et d'élaboration intellectuelle et littéraire<sup>136</sup>. »

Si la dernière partie de la *Compillation*, traitant de la guerre de Succession de Bretagne et de l'installation au pouvoir de la maison de Montfort, peut effectivement être rapprochée d'une chronique d'actualité, parce qu'elle s'occupe des temps récents dont le projet divin est peu perceptible, tout ce qui la précède renoue toutefois avec le genre de l'histoire universelle qui remonte à la christianisation de l'histoire romaine et interprète les évènements mémorables comme une illustration de l'exercice de Dieu dans le monde laïc. Dès le IV<sup>e</sup> siècle, Eusèbe de Césarée avait démontré l'universalité de l'Église dans son *Histoire ecclésiastique*, et sa *Chronique* intégrait dans le plan providentiel le passé des civilisations païennes. L'*historia* chrétienne, expression de l'« économie temporelle du Salut<sup>137</sup> » comme

le souligne Marie-Dominique Chenu, se déclinait autant sur le plan profane que sacré, et racontait l'établissement d'un peuple et d'une dynastie dans un territoire donné, sous l'œil vigilant de la puissance divine qui légitimait leur souveraineté. Hugues de Saint-Victor écrivait ainsi : « Tu as dans l'histoire de quoi admirer les faits de Dieu, dans l'allégorie de quoi croire aux mystères, dans la moralité de quoi imiter sa perfection<sup>138</sup>. » En s'ouvrant sur le récit du déluge, la *Compillation* de Pierre Le Baud déroule les évènements légendaires, ecclésiastiques et historiques afin de signifier, au-delà des ruptures apparentes, une continuité, ou plutôt un entremêlement de l'histoire sainte et de l'histoire profane pour l'édification des rois et des hommes, des clercs et des laïcs du duché de Bretagne, dont les origines mythiques n'ont rien à envier à celles des Italiens ou des Francs.

La manifestation constante de la piété confirme également l'élection du peuple breton. Les grands souverains du duché sont les bras armés du jugement de Dieu : ils font construire ou reconstruire les édifices religieux, offrent des dons et des terres au clergé, respectent les rites sacramentels et participent aux croisades dont les victoires sont le signe de la faveur divine. Après leur mort, ils sont tout naturellement à l'origine de miracles dans les lieux consacrés : le corps d'Alain Barbetorte refuse par trois fois d'être enterré au cimetière de Saint-Donatien et Saint-Rogatien à Nantes (fol. 129 v<sup>o</sup>); sur le lieu où Salomon fut assassiné, une église est bâtie où « a touz ceulx qui estoient detenez de dolleur, de maladie, qui illec venoient, estoit la santé restituee » (fol. 123 v<sup>o</sup>); les reliques aux vertus thaumaturgiques prouvent que les monarques sont protégés par l'omnipotence de Dieu. Certes, cette sainteté, que leur prêtre l'historien, contribue aussi à la légitimation de leur pouvoir temporel par l'autorité divine, mais il insiste plus généralement sur la christianisation progressive du peuple breton à partir du premier roi chrétien Lucius, puis avec la venue en Armorique des sept saints fondateurs<sup>139</sup> et de quelques autres qui consolident le socle de la monarchie bretonne. Chacun évangélise une partie du territoire et y fonde une église réunissant les hommes dans une même foi. Pour soutenir cette mission, Pierre Le Baud opère alors une *translatio* des légendes bibliques aux hagiographies bretonnes. De l'Ancien Testament est tiré le récit de saint Martin qui invite son ami à quitter la ville d'Herbauges subissant la colère sacrée, et dont la femme, qui se retourne pour la regarder une dernière fois, « fut enroidie d'une pierre dure, ainsi comme de la femme Loth » (fol. 91),

ou celui du songe prophétique de Juhaël dont le « post » merveilleux (fol. 99 v<sup>o</sup>) symbolise sa future descendance, comme le fut l'échelle dans le songe de Jacob. Des échos des Évangiles se font entendre dans le récit de la multiplication d'un seul poisson que saint Corentin fait cuisiner pour nourrir toute une assemblée (fol. 52), dans celui des guérisons miraculeuses de saint Sanson qui, dès son arrivée en Petite Bretagne, guérit une lépreuse et une femme possédée par le démon (fol. 97), et dans ceux des résurrections de Triphine par Gildas (fol. 94 v<sup>o</sup>) et de la fille de Keban par Ronan (fol. 54). Des légendes de Jacques de Voragine sont aussi remaniées : celle de saint Martin offrant la moitié de son manteau à un déshérité se retrouve dans le partage du seul pain que possède Judoch et dont il offre à chaque fois la moitié aux quatre mendiants qui viennent le solliciter (fol. 104 v<sup>o</sup>) ; celle de saint Christophe alimente le récit du jeune prince Judicaël, auquel se présente le Christ « en semblance de meseau » (fol. 103 v<sup>o</sup>) et qu'il transporte à dos de cheval pour lui faire traverser le fleuve ; celle de saint François d'Assise apparaît en filigrane quand Judoch nourrit les oiseaux venant manger dans ses mains (fol. 104). Pierre Le Baud prouve ainsi aux lecteurs bretons et étrangers que les légendes armoricaines manifestent autant la protection divine que les textes canoniques, et que les miracles de la foi ne sont pas l'apanage des souverains français.

Alors que le chroniqueur a pour tâche d'ordonner chronologiquement des faits et de les développer si besoin, notre historien suggère régulièrement les relations de cause à effet qu'entretiennent les évènements entre eux, toujours considérés comme les motifs de la manifestation de Dieu aux hommes. Interviennent d'une part des explications d'ordre surnaturel, qui ramènent toute histoire générale ou particulière à la volonté divine que l'historien doit simplement accorder aux évènements : à l'instar des *Grandes Chroniques de France* dont le récit est régulièrement interrompu par des incidences relatives à des fléaux ou à des phénomènes astronomiques, Pierre Le Baud évoque les signes que sont les « estoilles » ou autres « comettes » (fol. 65 v<sup>o</sup>, 91 et 141) préfigurant les misères que subira le peuple breton, ainsi que les tremblements de terre (fol. 146 v<sup>o</sup>), les brandons dont le feu annonce les guerres (fol. 149 v<sup>o</sup>), les pestilences lors du siège de Fougères (fol. 390 v<sup>o</sup>), sans oublier les prophéties de Merlin à Vortegirn (fol. 61 et 61 v<sup>o</sup>) rappelées au folio 86 à propos de la voix angélique qu'entend Cadvaladrus. Il émet aussi des interprétations d'ordre naturel, montrant que les vices des hommes, et en premier lieu le péché d'orgueil, sont à l'origine de leurs malheurs : ainsi l'assassinat du

roi Salomon déclenche une série de dissensions entre les nobles bretons qui vont de pair avec l'apparition récurrente de fléaux comme la famine jetant le peuple dans le plus grand dénuement. Il avertit aussi que les offenses ne restent jamais impunies (l'orgueil des Français à Azincourt explique leur cruelle défaite [fol. 352], les meurtriers de Gilles de Bretagne sont exécutés ou bannis [fol. 399 v<sup>o</sup>]) et que la vertu est toujours récompensée, même si ce n'est pas dans un avenir immédiat. Car le temps et, partant, la puissance divine, réclament vengeance contre les hommes corrompus qui fragilisent l'édification du peuple élu.

Toutefois Pierre Le Baud n'explique pas systématiquement les relations entre les faits, et le récit laisse parfois le lecteur angoissé face à l'effroyable contingence des vicissitudes humaines. Que penser en effet des assassinats de rois illustres comme Salomon et Hoël (fol. 131), Guérech (fol. 132) et Alain (fol. 138) tous deux empoisonnés, des tortures infligées à Gilles de Bretagne (fol. 395-396) ou pis encore à des enfants comme Tremoray (fol. 95), Mélar (fol. 96-96 v<sup>o</sup>) ou Drogon (fol. 130), des innombrables trahisons des princes, massacres des peuples, pillages et incendies de villages, cortège d'horreurs sanctionnées par les fléaux de la peste et de la famine ? L'œuvre dresse un tableau bien exécrable des exactions humaines, comme si l'histoire n'était que le fil ininterrompu de conflits entre les hommes, les régions ou les états, et le lecteur ne peut se rassurer qu'en replaçant le temps humain dans une perspective eschatologique. Comment interpréter autrement la chute de cheval qui fauche en pleine jeunesse Philippe, fils de Louis VI (fol. 159 v<sup>o</sup>), l'écroulement d'un mur qui tue le duc Jean II et ses compagnons (fol. 172 v<sup>o</sup>), la folie qui s'empare du roi Charles VI alors qu'il chevauche dans la forêt du Mans (fol. 335 v<sup>o</sup>), les maladies qui emportent Louis IX et d'autres princes croisés, ou les naufrages dans lesquels périssent misérablement et indifféremment troupes anglaises (fol. 298), françaises (fol. 219) et bon nombre de pèlerins (fol. 169 v<sup>o</sup>) ? Que vaut l'homme, aussi noble et puissant soit-il, face à la Providence ?

Tous les personnages de la *Compillation* se soumettent docilement au Jugement dernier. Georges Poulet précise, dans son essai sur le temps humain<sup>140</sup>, que « pour le chrétien du Moyen Âge, le sentiment de son existence actuelle ne précédait pas celui de sa propre durée », car les hommes avaient conscience d'être des « existences créées » qui ne subsistaient pas par elles-mêmes. La mort est acceptée comme le passage vers une autre vie et les rois font figure d'*exempla* : le comte Guérech préfère mourir que d'avoir le



bras coupé (fol. 132), Arthur III passe les deux derniers jours en oraison (fol. 405) et les dernières paroles de François I<sup>er</sup> à son épouse et à ses conseillers montrent la force de caractère de ce duc qui s'apprête à mourir (fol. 398 v<sup>o</sup>). Malgré tout, des discours directs ou indirects qu'imagine l'auteur émergent les questionnements des personnages sur leur destinée quand elle est menacée par leurs semblables. Les paroles de Cordeille (fol. 26) traduisent sa lucidité à l'égard des flatteries de ses deux sœurs envers leur père, lesquelles seront responsables de son exil ; Guéroch, sommé de donner sa fille Triphine en mariage au cruel Comer, fait part de ses inquiétudes à saint Gildas (fol. 94) ; la nourrice de Drogon essaie de contourner les ordres de Foulque qui l'oblige à ébouillanter l'enfant (fol. 130). Nombreux sont aussi les monologues intérieurs où s'expriment les interrogations des personnages quant à leur propre histoire, et rendent compte plus généralement d'une condition humaine plus lucide qu'il n'y paraît. Ainsi Pierre Le Baud nous fait entendre les plaintes de Philippe Auguste, pleurant la mort du duc Geoffroy tout en « ramenant souvent a memoire les calamitez de l'umaine condicion et de la vie de homme » (fol. 152). Il s'agit toujours d'accepter la place qui est donnée à chacun sur la terre, tout en faisant qu'elle soit la moins douloureuse possible. Les personnages, s'ils courbent l'échine face à l'éternité, la relèvent dans un temps autrement humain.

En cette fin de XV<sup>e</sup> siècle, Pierre Le Baud est le premier historien à doter la Petite Bretagne d'une histoire universelle, car aucun de ses prédécesseurs n'avait ainsi envisagé un mythe des origines légitimant l'élection du peuple breton : l'Anonyme de la *Chronique de Saint-Brieuc* ouvre son récit sur la conquête de César en Bretagne, tandis que la *Chronique de Nantes*, après un premier chapitre consacré à la description de la cathédrale de Nantes, traite de la révolte des fils de Louis le Pieux contre leur père. La *Compillation* renoue avec les premières *historiae* d'Orose, de Grégoire de Tours ou d'Isidore de Séville, et dont les derniers exemples sont la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît de Sainte-Maure à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et les *Estoires Rogier* de Wauchier de Denain au début XIII<sup>e</sup> siècle. Car un tournant s'est opéré dès le X<sup>e</sup> siècle, amorcé par la traduction en langue vernaculaire des *Grandes Chroniques de France*, qui sonne le glas de l'*historia* dont s'étaient dotés les peuples franc, anglais, espagnol, flamand ou normand : progressivement s'est perdu le sens de l'universalité, le projet divin a glissé au second plan et l'écriture de l'histoire s'est polarisée sur la figure royale, donnant lieu au « roman des Rois » que dédicace Primat à Philippe III<sup>141</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle,

l'*historia* de Pierre Le Baud apparaît donc comme une œuvre décalée et, en langue vernaculaire, seule la *Fleur des histoires* du bourguignon Jean Mansel, contemporain de notre historien, peut lui être associée, qui s'ouvre sur la création du monde et se termine à l'époque de Charles VII. Et si le terme de *chronique* appliquée à la *Compillation* est recevable parce qu'il désigne l'organisation chronologique des événements plus ou moins développés, il peut aussi être justifié en raison d'un glissement de sens dû à la traduction du terme *historia*, qui, sous l'impulsion de Rufin d'Aquilée traduisant l'œuvre d'Eusèbe, devient *chronica*. Et on ne parlera plus que de *chronique universelle* pour désigner les récits historiques qui prennent leurs sources dans la matrice intellectuelle fournie par la Bible et proposent une conception providentielle de l'histoire. Karl Ferdinand Werner démontre ainsi qu'autour de l'an mille « cette forme d'historiographie, appelée *historia*, avec des auteurs appelés *historici* ou *historiographi*, fut appelée *chroniques* (au pluriel) en français : fait important : ce glissement de sens a induit en erreur les chercheurs ultérieurs qui suivaient les mots de la langue nationale, en croyant que les "hommes du Moyen Âge" n'auraient pas été capables de distinguer entre *historia* et *chronicon*<sup>142</sup> ». Pierre Le Baud, fin linguiste, n'aurait pas démenti cette explication.

## UN ÉCRIVAIN

■ En disposant et confrontant les sources qu'il a sélectionnées, Pierre Le Baud nous fait entrer dans sa fabrique de l'histoire qui, loin de pâtir des développements mythiques et légendaires, légitime la participation du peuple breton à l'universalité de l'Église. Bien plus, en adaptant le merveilleux chrétien et païen au cadre armoricain, Pierre Le Baud gratifie l'imaginaire breton d'une « matière de la Petite Bretagne » à l'instar de celles de Rome, de France ou de Bretagne distinguées par Jean Bodel<sup>143</sup> et dont la renommée littéraire pèse de tout son poids dans la culture européenne. Mais pour porter ce projet ambitieux, il est aussi nécessaire de fabriquer une narration qui rende cohérente et singulière la matière brute de l'*historia*, dont l'écriture, si elle se distingue clairement de la *fabula* parce qu'elle raconte des faits passés vraisemblables, ressort tout comme elle d'une pratique littéraire qui s'appuie sur les catégories fondamentales de la mise en action des personnages, dans un temps et un cadre précis et selon le principe de causalité.

En reprenant la plus grande partie du récit galfridien, Pierre Le Baud conserve de la matière brittonique les épisodes merveilleux dont est friand le public aristocratique.

Des héros du temps passé, dignes descendants d'Ulysse, débarrassent le monde de géants anthropophages : ceux dont Brutus débarrasse l'Île d'Albion, Geomagoth précipité sur les récifs par Corineus (fol. 23), ou celui du Mont Saint-Michel (fol. 77) tué par le roi Arthur. Des monstres menacent régulièrement la gent humaine : les sirènes (fol. 21) se retrouvent sur le chemin de Brutus et Corineus, un monstre marin déchiquette Morvid (fol. 32 v<sup>o</sup>), deux dragons gisent sous les fondations d'une tour que veut bâtir Vortegirn (fol. 60 v<sup>o</sup>). À cet imaginaire issu de la Bretagne insulaire s'ajoutent des merveilles proprement armoricaines, relevant d'un bestiaire néanmoins convenu : outre les miracles qui cautionnent la christianisation du territoire, apparaissent un loup-garou que la femme Keban veut reconnaître en saint Ronan (fol. 53), « un deable transmué en espece de couleuvre » (fol. 104 v<sup>o</sup>), un serpent venimeux qui mord le roi de Brest (fol. 107), des « bellues et autres monstres et poissons de mer ravissables » auxquels est jeté en pâture le corps du jeune Arthur de Bretagne assassiné par son oncle Jean sans Terre (fol. 157 v<sup>o</sup>). De cet entremêlement de l'historique et de l'imaginaire, émergent les illustres figures du roi Salomon et du duc Jean IV, ou celles des connétables Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson, jusqu'au mystérieux chevalier exhortant les Bretons à reprendre courage devant les envahisseurs normands (fol. 125). Ces personnages charismatiques mettent l'histoire en mouvement, à l'instar de Clovis et de Charlemagne, d'Alexandre et de Jules César, ou encore d'Arthur, dont trois ducs de Bretagne reprendront le nom, justifiant ainsi leur filiation avec ce roi légendaire, à des fins de récupération politique il est vrai. Et bien que le lecteur moderne considère cette influence comme une mise en danger du discours historique, le public médiéval y trouve au contraire une « vérité » attestée par la mise en récit du passé.

Cette écriture de l'histoire s'appuie également sur une rhétorique qui cherche autant à prouver qu'à plaire et émouvoir, suivant les conseils de Cicéron qui affirmait que « tout repose sur les faits et l'art de les exprimer<sup>144</sup> ». Certes la maîtrise du matériau littéraire n'est pas parfaite, mais la monotonie de certains passages de la *Compillation* ne doit pas faire oublier le charme de beaucoup d'autres. La réécriture des sources donne au discours de l'auteur une note toute singulière, à l'opposé des « notaires » (fol. 405 v<sup>o</sup>) et autres « escripvains » taxés de « vice » (fol. 106) ou de « paresse » (fol. 406). Le compilateur est un « acteur », souvent caractérisé par l'adjectif « noble », dont le souci majeur est de cultiver l'*auctoritas* des textes du passé et de

les augmenter (autre sens de l'étymon *augere*) de sa propre activité littéraire, car copier n'est pas piller le texte source et relève plutôt d'une imitation créatrice, dont l'originalité dépend autant de la *dispositio* du montage des extraits que de l'*inventio* de la matière linguistique. En effet, Pierre Le Baud fait varier le rythme de la narration en écourtant certains passages qui lui semblent trop longs, telles les listes de personnages (comme celle des compagnons d'armes de Charlemagne réduite aux deux chefs bretons que sont Arastane et Hoël<sup>145</sup>) ou les prophéties de Merlin, de peur de lasser le lecteur ou provoquer une digression qui romprait avec la chronologie. Il renvoie alors le lecteur désireux d'obtenir plus de détails à consulter l'ouvrage original d'où il a tiré ces informations : *et qui plus au long voudra veoir* (fol. 29 v<sup>o</sup>, 31 v<sup>o</sup>, 34...) ou *et qui plus plainement voudra veoir* (fol. 108) sont les formules récurrentes qui invitent à des lectures parallèles. D'autres passages font l'objet d'un résumé (ainsi de la bataille entre Arthur et Frolo [fol. 86 v<sup>o</sup>] racontée avec moult détails chez Geoffroy de Monmouth<sup>146</sup> et dans la *Chronique de Saint-Brieuc*<sup>147</sup>), tandis que les discours directs qu'affectionne particulièrement l'auteur de l'*Histoire des rois de Bretagne* sont réécrits au style indirect, comme la lettre de Lucius (fol. 39 v<sup>o</sup>), l'échange épistolaire entre César et Cassibellanus (fol. 34 v<sup>o</sup>), ou le dialogue d'Anlist et Vortegirn (fol. 58 v<sup>o</sup>)<sup>148</sup>. *A contrario*, Pierre Le Baud rompt parfois le récit en insérant soit une parole d'un personnage, soit un court dialogue, lors de moments critiques où l'émotion l'emporte sur la raison : l'ironie des paroles de la marâtre de Judicaël (fol. 100 v<sup>o</sup>) est plus perceptible à l'oral, tandis que l'échange entre saint Mathieu et les marins bretons auxquels il apparaît (fol. 117) figure, de manière plus touchante, le martyr de l'un et la piété des autres. La variété du rythme est également soutenue par le passage d'un type de texte à un autre et la veine narrative est parfois interrompue par l'écriture juridique des textes diplomatiques : le parlement d'Eudon en 1057 (fol. 139), l'arrêt de Conflans contre le comte de Montfort (fol. 190), les traités de Brétigny (fol. 248), de Guérande (fol. 270 et 311), ou de Sablé donné *in extenso* (fol. 359 v<sup>o</sup> à 362), se déploient dans une langue judiciaire, dont la neutralité légitime d'autant plus la Bretagne à se doter d'une histoire territoriale qui s'émancipe de celles de ses voisins.

Néanmoins, la *Compillation* privilégie le développement dramatique du récit historique, rendant plus intelligible l'histoire qui se moule dans la configuration narrative de la fiction. L'écrivain cherche alors à toucher son lecteur en suscitant autant l'admiration que la terreur ou la pitié.

Le registre épique des nombreux récits de batailles se déploie selon les codes de la chanson de geste, proposant inmanquablement les hyperboles du « courroux », de la « fureur » et du « courage », les leitmotifs des « estours durs et pesants », des « lances brisées en pièce », des « merveilleux coups » et des « maintes playes mortelles », et s'achevant par l'incontournable catalogue des « mors et des navrez », dont l'inflation numérique frappe d'autant plus l'imagination du lecteur. Si le récit des assauts et des sièges se décline selon le même schéma épique, Pierre Le Baud insiste davantage sur le comportement des chevaliers qui met à mal le *jus ad bellum* régulant les lois de la guerre. Les inévitables horreurs des combats ne sont pas condamnées tant qu'elles respectent un certain code d'honneur et n'occulent pas un possible processus de paix, mais l'historien pointe systématiquement les écarts que provoque la fureur quand elle se réduit à une vengeance gratuite. Lors du siège de Derval (fol. 283-284), chacune des parties fait décapiter ses prisonniers au mépris des lois établies. De même, Louis d'Espagne, sourd au sermon de Charles de Blois qui lui explique que se venger d'autrui ne peut qu'occasionner un enchaînement fatal de la violence, retient prisonniers dans sa tente deux chevaliers qu'il veut décapiter en représailles de la mort de son neveu, et il s'en faudra de peu que son projet n'aboutisse (fol. 211 v<sup>o</sup>). La fureur est également celle d'Édouard III d'Angleterre qui veut venger la mort d'Olivier de Clisson en faisant exécuter son otage Henri de Léon, projet dont son cousin le comte Derby réussit à le détourner car « pour son honneur garder ne devoit il crime si detestable commettre » (fol. 229 v<sup>o</sup>). Si intervient parfois l'heureux hasard ou le bon conseiller pour empêcher ces exactions, les scènes de cruauté et d'humiliation, de loin les plus fréquentes, ne sont pas épargnées au lecteur : au cadavre du seigneur Geoffroy de Plombancier, qui s'est battu vaillamment contre les Anglais, sont arrachées toutes les dents et à son écuyer sont les deux yeux crevés (fol. 233 v<sup>o</sup>) ; après la reddition de Lannion, les seigneurs quittent la ville à pied et dans des tenues humiliantes (fol. 233 v<sup>o</sup>) ; les Anglais de La Roche-Derrien, qui avaient pourtant souhaité « se mettre en composition » ont tous été exécutés et leurs corps jetés aux chiens et aux oiseaux (fol. 237). Ce tableau épique de la guerre présente l'héroïsme autant dans son aspect le plus chevaleresque que le plus inhumain.

Quand cesse la fureur des combats, demeure la désolation sur les champs de bataille ou dans les campagnes, et l'auteur lui-même exprime sa douleur à propos des atrocités perpétrées par les Norvégiens sur les Nantais « si que nul

ne pourroit exprimer par parolles la calamité et pestilence d'icelui jour doloireux, ne en l'exprimant de lermes se abstenir » (fol. 111 v<sup>o</sup>). La visée morale de l'histoire n'est efficiente que si elle parvient à toucher le lecteur par le récit des horreurs et à l'émouvoir en suscitant sa compassion. Le registre pathétique transparait également dans certains passages écrits à la manière des contes de la tradition orale. Des enfants issus des lignées princières sont victimes des querelles de pouvoir entre les adultes : sur ordre du comte Foulque d'Anjou son tuteur, le jeune Drogon est ébouillanté par sa nourrice (fol. 130), Rinodius ordonne que l'on coupe le pied et la main gauches de son neveu Mélar, qu'il fera ensuite exécuter par son nourricier et sa femme « comme un aigneau entre deux loups forcenez » (fol. 96 v<sup>o</sup>). En mettant en scène des témoins qui réprouvent ces actes barbares et expriment « une compassion de [l']innocence » (fol. 96), Pierre Le Baud suscite en nous un sentiment de pitié, qui peut parfois être soulagé par le châtement infligé aux meurtriers : le nourricier de Drogon est aveuglé par la lumière du soleil et tombe mortellement blessé du haut de la montagne qui lui a été promise en récompense de son acte meurtrier. À côté des tuteurs, nourrices ou nourriciers, apparaît aussi la marâtre, comme celle d'Azénor, fille du roi de Brest, qui la fait accuser à tort d'adultère (fol. 107), celle de Judicaël qui se moque publiquement de lui (fol. 100 v<sup>o</sup>) ou Rouine qui empoisonne Votmere (fol. 59). Ces figures littéraires qui ont en charge des enfants ne croisent malheureusement pas le chemin de personnages bienfaisants qui pourraient empêcher leurs crimes, et là s'arrête la comparaison avec les contes, car l'issue d'un évènement historique ne rejoint que très rarement le dénouement édifiant de la fiction.

Sur le théâtre du monde s'affrontent l'amour et la haine, l'orgueil et l'humilité, la concupiscence et la générosité, mais le récit des luttes passionnelles est parfois interrompu par des intermèdes bienvenus traités sur le registre comique, stigmatisant les vellétés ou s'amusant des ruses du peuple breton. Alors que la bataille de La Roche-Derrien fait rage (fol. 232), le lecteur apprend que les Espagnols, venus au secours des Bretons, sont davantage préoccupés par leurs tonneaux de vins, que récupèrent finalement les Anglais après l'affrontement. Et tandis que les combats tournent à la déconfiture, l'on sourit en imaginant le chevalier Hue Arael descendu dans un panier le long des murailles pour aller parlementer avec les Anglais. Le pittoresque ne manque ni de saveur ni de piquant quand les pièges mis en place se retournent contre leurs instigateurs : lors du siège de Rennes, le « Bouetoux de Pennehoet » commande aux habi-

tants de la ville de placer des épingles dans des bassines pour servir de caisses de résonance aux coups des mineurs anglais (fol. 245), et le lendemain il fait clouer sur une porte une truie vivante dont les cris aigus incitent les porcs à rentrer à l'intérieur du château, alors qu'ils étaient censés faire sortir les Nantais affamés par la longueur du blocus. La nourriture étant un enjeu incontournable des stratégies guerrières, c'est aussi l'occasion pour notre historien de reprendre à son compte le récit de la journée des harengs à Orléans, poissons que les Français ont subtilisés aux Anglais (fol. 371). Ces anecdotes connues se trouvent déjà dans les œuvres de ses prédécesseurs, notamment dans la *Chronique de Bertrand du Guesclin* de Cuvelier<sup>149</sup>, dans les *Mystères du siège d'Orléans*<sup>150</sup> et les *Chroniques de France*<sup>151</sup>, et le choix de Pierre Le Baud de les intégrer dans la *Compilation* en les traitant sur le registre comique, sans verser toutefois dans le grotesque ou la satire propres aux fabliaux, traduit le regard bienveillant et amusé qu'il porte sur des faits qui, s'ils ne sont pas héroïques, n'en sont pas moins historiques.

## UN LINGUISTE

■ Ainsi notre écrivain réussit-il à créer une « matière de la Petite Bretagne », qui réhabilite la geste des rois et du peuple breton et en fait les égaux des Français, des Anglais et des Normands. Son œuvre cherche à être reconnue à la fois dans sa singularité territoriale mais aussi dans sa filiation avec les autres matières des royaumes voisins, et le choix de la langue française, en lieu et place du latin, participe de ce projet ambitieux, qui sera aussi celui des deux successeurs de Pierre Le Baud, même si Alain Bouchart, dans son épilogue, excuse « quelque langaige mal aorné par deffaulte d'elegance ou plaisant stille [...] attendu qu'il est natif de Bretaigne et que françois et breton sont deux langaiges moult difficiles a disertement prononcer par une mesme bouche<sup>152</sup> ». Alors que « pendant la plus grande partie du Moyen Âge, l'histoire s'écrit normalement en latin<sup>153</sup> », et que certains historiographes du XV<sup>e</sup> siècle privilégient encore cette langue afin de différencier clairement les textes historiques du « roman », la plupart des chroniques de cette époque sont écrites en langue vernaculaire. Les matières ci-dessus rappelées doivent notamment leur succès au choix du moyen français, langue que partage le public profane voyageant dans les différentes cours européennes, et puisque l'historiographie, comme le souligne Jean Kerhervé, est le « quasi-monopole des chroniqueurs francophones<sup>154</sup> », c'est donc en « langue vulgal » (fol. 406) que notre chroniqueur rédige sa compilation.

S'exprimer en langue vernaculaire présente également un autre avantage pour le latiniste qu'est Pierre Le Baud. En effet, à l'instar de Faustus et d'Isidore de Séville, les érudits médiévaux, et plus particulièrement les historiographes, manifestent un goût certain pour l'étymologie, et notre historien n'hésite pas à reprendre dans les sources sélectionnées quelques digressions linguistiques à propos du lexique breton, anglais ou français. Alors que le récit raconte comment les différents peuples s'approprient progressivement les régions du monde, notre compilateur s'autorise un bref commentaire onomastique sur l'origine des noms de lieux : *Corinthe* est ainsi nommée « a la dirvation » de Corinthus, *Bretagne* de Brutus et *Angleterre* d'Anglist. De même, le préfixe *kaer* (ker), signifiant *ville* en breton, explique *Kaerlud*<sup>155</sup> (ville de Lud), *Kaerleir*<sup>156</sup> (ville de Leir) ou *Kaerebranc*<sup>157</sup> (ville d'Ebranc). Parfois même Pierre Le Baud indique le changement de nom qui s'est effectué quand la Grande-Bretagne a été envahie par les Saxons : *Kaercaradoch* est désormais Sallebernie<sup>158</sup>, *Kaerillon* Glocestre<sup>159</sup> ou *Kaercharey* Tunestre<sup>160</sup>. Ces noms peuvent aussi provenir de particularités géographiques ou ethnographiques : la *Cornouaille* « pour la corrupcion du mot [Corinee] ou pource que elle est située en la corniere du royaume » (fol. 23 v<sup>o</sup>), *Kaerfuenten* ou ville de la fontaine (fol. 98), *Armorique* « car ce mot armoric vault autant a dire comme païs contigu et prouchain de mer » (fol. 50), ou encore la *Gaule* dont l'étymon « Galla en grec est autant a dire comme lait en nostre langage » (fol. 5). Notons également la longue démonstration concernant le terme *Ocisme*, qui se transforme progressivement en *Legionne*, puis « par syncope » en *Leonie* et enfin en *Brest sur Chevrette* « par lesquelx noms elle est assez veue de plorer sa misere, car le nom du fleuve sur quoy elle siet signiffie impression de vilté et a perdu le nom propre de sa dignité » (fol. 123). Enfin certaines dénominations sont éponymes d'un évènement étimologique : le récif est appelé le *Sault du jeant Geomagoth*, car c'est le lieu où il a été précipité par Corineus (fol. 23), les fleuves *Abran* ou *Humber*, le *port Hamon* portent lexicalement le souvenir de la noyade de ces personnages, *Tombelaine* indique le lieu où fut enterrée Hélène, la nièce du roi Arthur dévorée par un géant, ou encore *Kaercharey* signifie Château de la Courroie, objet dont se servit Anglist pour délimiter le territoire qu'il voulait acquérir. Même si ces explications étymologiques ne sont pas de son fait et se trouvent déjà chez Geoffroy de Monmouth ou Vincent de Beauvais, notre écrivain apparaît comme un fin linguiste, qui partage avec le lecteur sa curiosité pour l'origine des

langues et leur évolution, notamment en Bretagne où se distinguent « ceulx qui langage breton sceivent parler et faisoient différence entre les Bretons gaullois et bretonnans pour la diversité du langage » (fol. 89).

Pierre Le Baud, clerc de formation, traduisait régulièrement en français des textes latins en vers comme en prose, et la *Compillation* porte très souvent l’empreinte de la langue latine : sont ainsi conservés les noms propres de *Menelaüs*, *Corinthus*, *Tenuencius*, *Androgeus*, *Creüsa*, *Antigona*, *Lavina*, ceux des auteurs *Monemitense*, *Baldricus* ou *Paulinus*, ou encore des villes *Angustudinum* (Autun), *Chemulem* (Chemillé), *Saponarias* (Savennières) ou la *Salle Quiriaque* (Guérande). Si le vocabulaire de la langue vernaculaire permet de désigner des objets modernes, notamment ceux rencontrés sur les champs de bataille ou dans les châteaux forts (*couleuvrines*, *bombardes*, *guisarme*, *veuglaires*, *ribaudequins*...), le latin demeure présent dans des expressions archaïsantes qui coexistent avec des termes plus contemporains comme *exercite* (mais *ost* ou *armee*), *parlament* (mais *paroles*), *concaténations* (mais *suite*), ou encore *metropole* (mais *evesque*) et *apostole* (mais *pape*). D’autres mots sont issus directement du latin tels *victueur*, *juvente*, *jouveigneur*, *dean*, *mean*, *paucité* ou *novalité* qui enrichissent ainsi la langue française et lui donnent une aura similaire à celle de la langue savante. Quant à la phrase française latinisante, Michel Zink fait à juste titre remarquer qu’en multipliant à souhait les propositions causales, concessives et finales pour construire l’armature logique de sa syntaxe, la prose devient plus « entortillée », « endimanchée » et « boursoufflée<sup>161</sup> », et celle de Pierre Le Baud n’échappe pas à cet écueil dans ses deux discours argumentés que sont le prologue et l’épilogue. Mais le lecteur peut toutefois convenir que l’amplification syntaxique, mettant l’accent sur la protase, donne au récit historique un rythme qui convient à son propos. Le sermon que Gethelin (fol. 55), archevêque de Londres, prononce devant la jeunesse bretonne, conserve quelques inversions des tournures latines du texte de Geoffroy de Monmouth : ainsi « je cuidaye parler a vous par le commandement de noz princes qui cy sont presens<sup>162</sup> », « si nous a la puissance romaine secouruz<sup>163</sup> », ou encore « plus chier ont perdre le tribut que nous leur devon que plus ainsi estre travaillez en continuelx labeurs par mer et par terre<sup>164</sup> » sont autant d’expressions que Pierre Le Baud n’a pas voulu traduire dans une langue « trop » française, soit parce que le latin sonne plus tragiquement dans la bouche d’un prélat anxieux du devenir de sa cité, soit parce qu’il participe de l’authenticité du discours prononcé il y a très longtemps dans une langue désormais concurrencée.

Cet allongement des phrases oblige l’écrivain à multiplier les *ledict*, *dessus dict*, *lesquel(le)s* et autres pronoms relatifs composés pour aider le lecteur à repérer les sujets des propositions principales, et ces innombrables redites alourdissent inévitablement le texte – d’autant plus qu’aucun paragraphe ne vient aérer la mise en page compacte des chapitres. Dès le prologue, Pierre Le Baud anticipe cette critique en déclarant refuser d’appliquer l’art de la rhétorique, ces « fleurs tulliennes » si chères à Cicéron. Mais cette modestie coutumière relève davantage d’un lieu commun propre aux auteurs médiévaux, car une écriture sans relief est un cadre trop étroit pour celui qui aime écrire. Certains accusent Pierre Le Baud de « verbosité<sup>165</sup> » et d’autres qu’« il seroit à souhaiter que son style eust plus d’élévation<sup>166</sup> » et notre écrivain de déplorer lui-même « la rudesse de [s]on gros et confus langage », sa « rude et mal propre langue » (fol. 2 v<sup>o</sup>) et son « simple stille et impoli » (fol. 406). Toutefois son écriture use aussi de métaphores animalières, certes classiques, pour comparer César à un lion, les Gaulois à des agneaux (fol. 36) et Clisson à un « tigre forcenné » (fol. 263), ou pour désigner « la clere estoille message du jour » (fol. 66 v<sup>o</sup>, fol. 121) à l’instar des épithètes homériques ou virgiliennes. Le souci de conserver les *ekphrasis*, notamment celle de l’église Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes (fol. 89 v<sup>o</sup>), reprise de la *Chronique de Nantes*, celle du « post merveilleux » apparaissant dans le songe de Juhæel (fol. 19 v<sup>o</sup>), ou bien la description minutieuse des vêtements portés par François I<sup>er</sup> de Bretagne lors de son entrée dans la ville de Rennes, non seulement rend à ces objets leur statut d’œuvres d’art, mais donne aussi au texte une réelle qualité littéraire.

## CONCLUSION

■ L’édition scientifique de la *Compillation des cronicques et ystoires des Bretons*, dont la transcription est demeurée jusqu’à présent incomplète, permet tout d’abord de doter l’historiographie bretonne d’une œuvre majeure injustement oubliée, qui puisse être mise à la disposition des historiens et d’un public averti, curieux de cette histoire régionale. En rappelant l’origine mythique du peuple breton qu’il partage avec la lignée brittonique, puis en racontant les événements singuliers qui se sont déroulés en Armorique, l’œuvre de Pierre Le Baud peut aisément se lire comme une « défense et illustration de l’État breton<sup>167</sup> » soutenant le projet politique d’éveiller une « conscience nationale<sup>168</sup> » dans les rangs d’une aristocratie dont la versatilité et les ambitions politiques fragilisent encore en cette fin du

XV<sup>e</sup> siècle l'autonomie du duché. Mais si l'histoire de la Bretagne est l'enjeu principal du récit, elle ne se comprend toutefois qu'à travers les relations qu'elle entretient avec ses voisins, et les passages centrés sur la politique intérieure sont aussi nombreux que ceux qui rendent compte des échanges diplomatiques avec les nations étrangères, oscillant sans cesse entre traités d'alliance et déclarations de guerre.

Il s'agit aussi de doter la philosophie de l'histoire d'une œuvre qui s'inscrit dans une tradition historiographique héritée d'Eusèbe de Césarée, réaffirmant l'Économie du Salut, dont la composante ecclésiastique ne doit pas être réduite à un « ingrédient embarrassant<sup>169</sup> », comme le regrettent Éléonore Andrieu et Françoise Laurent, mais bien comme un mode de lecture fondamental du monde médiéval. Et si le projet divin n'est pas toujours perceptible, la répétition des batailles causées par des politiques opportunistes, la vie de cour et son cortège de naissances, de mariages, de réceptions et de sépultures, et plus généralement la vie sociale rythmée par les rites religieux, suscitent une certaine émotion chez le lecteur, parce qu'elle interroge la donnée fondamentale de la condition humaine, le temps, ce « plasma même où baignent les phénomènes<sup>170</sup> » comme le définissait Marc Bloch. Il est à la fois un temps historique scandé par l'alternance des guerres et des trêves plus ou moins longues qui menacent les fragiles équilibres politiques des royaumes, un temps social perturbé par les révoltes civiles et les querelles de pouvoir entre les hommes, et un temps sacré qui rassure par sa visée eschatologique.

Parce que l'œuvre de Pierre Le Baud est surtout une écriture de l'histoire en langue vernaculaire, son édition

permet de doter la littérature française d'une compilation de sources qui interroge la méthode de l'historiographe autant que les autorités qui président à son élaboration. En rédigeant une histoire universelle centrée sur la Bretagne, Pierre Le Baud dévoile en même temps le protocole d'écriture qu'il a poursuivi pour mettre en lumière le passé de sa région. Collationner, sélectionner puis disposer chronologiquement les sources sont les premières étapes qui fondent la *Compillation*. Mais se placer sous l'autorité des chroniqueurs passés n'interdit pas l'esprit critique du mémorialiste, et la démarche comparative qu'il effectue dans un second temps permet de combler, autant que faire se peut, les imprécisions, les silences ou les erreurs des textes antérieurs. Et le compilateur, parce qu'il rend compte au lecteur de cette seconde étape, partage avec lui son « goût pour l'enquête textuelle<sup>171</sup> » et l'invite à entrer discrètement dans sa fabrique de l'histoire, où les motifs qui se répètent d'une mythologie à l'autre, la visée édifiante qui traverse tous ces textes de culture judéo-chrétienne, le pouvoir de l'écriture enfin qui cherche à convaincre et à toucher les lecteurs, participent déjà d'une littérature humaniste, qui donne à voir l'expérience humaine tout au long des époques et au-delà des frontières géographiques et linguistiques de la Bretagne. S'inscrit donc en filigrane dans la *Compillation des croniques et ystoires des Bretons* une nouvelle figure, celle de l'historien-écrivain breton, à laquelle Pierre Le Baud donne ses premières lettres de noblesse et qu'il est souhaitable de réintégrer dans la vaste communauté des chroniqueurs francophones.

## Notes

1. Albert GIER, « L'histoire du roi Arthur dans les *Chroniques des Bretons* de Pierre Le Baud », *Travaux de linguistique et de littérature*, n° 22, 1984, p. 275-287.
2. *Histoire de Bretagne*, éd. d'HOZIER, Paris, Gervais Alliot, 1638.
3. *Croniques et ystoires des Bretons*, éd. Charles de LA LANDE DE CALAN, Rennes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1907-1922, 4 volumes (édition partielle).
4. Jean KERHERVÉ, « Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Âge » dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 108, 1980, p. 165 à 206.
5. Jean-Christophe CASSARD, « Un historien au travail : Pierre Le Baud » dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n° 62, 1985, p. 71.
6. *Grand dictionnaire historique*, sous la direction de Louis MORERI, tome II, Basle, Jean Brandmuller éditeur, 1731, p. 179.
7. *Histoire littéraire du Maine*, sous la direction de Barthélémy HAURÉAU, tome II, Paris, Julien, Lanier et C<sup>ie</sup> éditeurs, 1852, p. 163 à 174.
8. *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, sous la direction d'Alphonse ANGOT, Laval, 1900-1910, tome II, p. 639-640.
9. *Grand dictionnaire historique*, tome II, p. 179.
10. Guillaume LE DOYEN, *Annalles et chroniques du pais de Laval et parties circonvoisines*, éd. Louis de LA BEAULUÈRE, Laval, Honoré Godbert libraire, 1559, p. 110-111 : « Le dix neuf-viesme de septembre, / En l'an susdict, je me remembre, / Deceda ung homme de bien. / Aulmonier de Sainct Julien, / chantr estoit de Sainct Tugal, / Qui garde son ame de mal, / Mesmes tresorier de Vittré. / Evesque eust esté en cité, / Tant estoit garny de bon sens. / Le Baud avoit nom, en son temps, / Qui gouverna toute sa vie / De Laval la grant seigneurie. »
11. Michel MAUGER, *Aristocratie et mécénat en Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle : Jean de Derval, seigneur de Châteaugiron, bâtisseur et bibliophile*, Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2013, p. 103.
12. Autrement appelée Saint-Tugal.
13. *Histoire de Bretagne*, éd. Pierre d'HOZIER, prologue.
14. J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 71.
15. Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, éd. Veuve de F. Muguet, 1707, préface.
16. *Histoire littéraire du Maine*, p. 168.
17. Publié dans *Histoire de Bretagne*, éd. Pierre d'HOZIER, 1638.
18. Pierre LE BAUD, *Généalogie des roys, ducs et princes de Bretagne*, éd. Jean KERHERVÉ, dans *Bretagne et Pays celtiques, langue, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Rennes et SKOL, 1992.
19. *Ibid.*, prologue de Pierre LE BAUD, p. 529.
20. J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 68.
21. Publié dans *Histoire de Bretagne*, éd. Pierre d'HOZIER, 1638.
22. Guillaume de LA PENNE, *Geste des Bretons en Italie sous le Pontificat de Grégoire XII*, dans Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1744, tome II, p. 133 à 172.
23. Guillaume de SAINT-ANDRÉ, *Chronique de l'état breton. Le bon Jehan et le jeu des échecs*, éd. Jean-Michel CAUNEAU et Dominique PHILIPPE, Rennes, PUR, 2005, p. 226-483.
24. Guillaume GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne*, éd. LE VAVASSEUR, Paris, Librairie Renouard, 1890.
25. *Chronique de Nantes*, éd. René MERLET, Paris, Picard éditeurs, 1896.
26. *Chronicon briocense*, Paris, BnF, ms. lat. 6003, fol. 1 à 143 et *Chronicon briocense : Chronique de Saint-Brieuc*, (chapitres I à CIX), éd. G. LE DUC et C. STERCK, Paris, Klincksieck, 1972.
27. Jean de SAINT-PAUL, *Chronique de Bretagne*, éd. Arthur de LA BORDERIE, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1881.
28. *Ibid.*, introduction, p. 10.
29. Alain BOUCHART, *Grandes Croniques de Bretagne*, éd. Marie-Louise AUGER, Paris, CNRS, 1986, 3 vol.
30. Bertrand d'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretagne, des rois, ducs, comtes et princes d'icelle*, Rennes, Vatar éditeur, 1588.
31. Pascale THIBAUT, *Les manuscrits de la collection d'Anne de Bretagne*, Blois, les Amis de la bibliothèque de Blois, 1991, p. 22.
32. A. BOUCHART, *op. cit.*, tome I, p. 205.
33. Dom LOBINEAU, *op. cit.*, préface.
34. Dom MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, éd. Delaguette, 1750, préface.
35. Arthur de LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Plihon et Hommay éditeurs, 1<sup>re</sup> édition, 1896-1906, 6 vol.
36. J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 83.
37. Dominique LE PAGE, « Noblesse et pouvoir royal en Bretagne », dans *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, sous la direction de Jean KERHERVÉ, Rennes, PUR, 1999, p. 129.
38. Il sera également le chambellan de François II à partir de 1458.
39. À Vannes, dans le ms. 8266.
40. Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, C. Osmont, 1742-1746, tome II, col. 1559-1560.
41. *Ibid.*, tome I, col. 1177-1178, « Acte supposé pour l'origine des armes de la maison de Derval ».
42. *Ibid.*, tome I, col. 1359.
43. M. MAUGER, *op. cit.*, p. 32.
44. *Ibid.*, p. 66.
45. *Ibid.*, p. 186.
46. J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 68.
47. Joëlle QUAGHEBEUR, « Pierre Le Baud : écrire le passé pour conjurer l'avenir ? » dans *Images du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2006, p. 25.
48. Jean FROISSART, *Chroniques* (livres I et II), Paris, Lettres gothiques, 2001, p. 391.
49. J. QUAGHEBEUR, *op. cit.*, p. 24.
50. Christine de PIZAN, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, éd. Joël BLANCHARD, Paris, Pocket, 2013, p. 177.
51. Jean de Derval en possédait un exemplaire
52. Guillaume de SAINT-ANDRÉ, *op. cit.* : « Trop grant deul avoit / de la guerre et de l'inscencion » v. 3529-3531.
53. Leçon reprise du texte de Jean de Saint-Paul, *op. cit.*, p. 61.
54. Johan HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, Paris, Payot, 1975.
55. Manuscrit conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, cote 1 F 1003, dont un inventaire sommaire a été dressé par Gwenaël Le Duc. Peut-être s'agit-il de la *Vetus Collectio* signalée par les Mauristes ?

56. Bernard GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne, 2011 (nouvelle édition), p. 213.
57. Voir index des sources.
58. ARISTOTE, *Politiques*, éd. Pierre PELLEGRIN, Paris, GF-Flammarion, 2015, livre III, chap. 13. La même citation se trouve dans *Le songe du Vergier*, éd. Marion SCHNERB-LIÈVRE, Paris, CNRS, 1982, tome I, p. 303.
59. LUCAIN, *La Pharsale*, éd. A. BOURGERY et M. PONCHONT, Paris, Les Belles Lettres, 1993, tome II, livre VII. Voir aussi *Li fet des Romains*, éd. L.-F. FLUTRE et K. SEYDERS DE VOGEL, Genève, Slatkhine Reprints, 1977, p. 512-522.
60. Hervé INGLEBERT, *Le Monde, l'Histoire*, Paris, PUF, 2014, p. 549.
61. Il s'agit vraisemblablement des *Gestis Romanorum* de Paul Diacre, que mentionne Martin de Troppau dans son prologue, et non dans le passage repéré par Pierre Le Baud.
62. Geoffroy de MONMOUTH, *Histoire des rois de Bretagne*, éd. Laurence MATHEY-MAILLE, Paris, Les Belles Lettres, 2008 (3<sup>e</sup> édition) : Homère p. 46 et 55, Apulée et Socrate p. 155, Gildas p. 51 et 73, Bède p. 280.
63. Jean BOCCACE, *Généalogie des dieux païens* (imprimé), Paris, BnF, Rés. J-845, livre VI.
64. *Bible historique*, Paris, BnF ms. fr. 163, fol. 7 v<sup>o</sup> et 10.
65. Rodericij XIMENII DE RADA, *Historia de rebus hispanie*, éd. J. Fernandez VALVERDE, Turnholti, Brepols, 1987, livre I, chap. 1 et 2.
66. *Chronique de Normandie*, Paris, BnF, ms. fr. 2623, fol. 69.
67. A. de LA BORDERIE, *op. cit.*, tome I, p. 452.
68. Geoffroy de MONMOUTH, *op. cit.*, p. 73 et note 14, p. 290.
69. *Grand dictionnaire historique*, p. 179.
70. Dom LOBINEAU, *op. cit.*, préface.
71. Abbé VERTOT, *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*, Paris, François Barois libraire, 1720, p. 26.
72. J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 79.
73. Nicolas OFFENSTADT, *L'histoire, un combat au présent*, Paris, Textuel, 2014, p. 21.
74. Traduction reprise par René MERLET dans son édition de *La Chronique de Nantes*, Paris, Picard éditeurs, 1896.
75. Guillaume de SAINT-ANDRÉ, *op. cit.*, v. 3541-3555 : « Que l'aigle plus voler ne pouait / Car les plumes que il souloit / Avoir es ailles pour voler hault / Estoint chaites par le grand chault. »
76. Geoffroy de MONMOUTH, *op. cit.*, p. 127-129.
77. *Chronique de Saint-Brieuc*, p. 133 et 134.
78. Jacques de VORAGINE, *La Légende dorée*, Paris, GF-Flammarion, 1967, tome II, p. 294 à 298.
79. *Grandes Chroniques de France*, éd. J. VIARD, Paris, Champion, 1920-1953, vol. 6, p. 320.
80. Pierre des VAUX-DE-CERNAY, *Histoire albigeoise*, éd. P. GUÉRIN, Paris, Vrin, 1951, p. 46.
81. *La bataille des Trente*, Paris, BnF, ms. fr. 1555, fol. 50 v<sup>o</sup> à 58 v<sup>o</sup>.
82. WACE, *Roman de Brut, a history of the British*, éd. J. WEISS, Exeter, University of Exeter press, 2010, v. 7539-40 : « Ne vuil sun livre translater / Quant je nel sai interpreter. »
83. Vincent de BEAUVAIS, *Miroir historial*, livre XXI, chap. 30 : « il prophetisa moult de choses qui peuvent a peine estre entendues ».
84. Jean de Derval en possédait trois exemplaires, dont celui conservé à la BnF, ms. fr. 163.
85. Rodericij XIMENII DE RADA, *op. cit.*, chap. 1 et 2.
86. BOCCACE, *Généalogie des dieux païens*, livre VI, chap. 34.
87. BOCCACE, *Des cas des malheureux nobles hommes et femmes*, livre I, chap. 8 et 13, livre IV chap. 10.
88. Martin de TROPPEAU, *Chronicon summorum pontificum imperatorumque*, livre I, chap. 2 et 3.
89. Vincent de BEAUVAIS, *Miroir historial*, livre II, chap. 62.
90. DICTYS LE CRÉTOIS, *Éphéméride de la guerre de Troie* et DARÈS LE PHRYGIEN, *Histoire de la destruction de Troie* dans *Récits inédits sur la guerre de Troie*, éd. G. FRY, Paris, Les Belles Lettres, 1998.
91. CESAR, *La Guerre des Gaules*, éd. L. A. CONSTANS, Paris, Les Belles Lettres, 1981, tome II, p. 140-149.
92. *Grandes chroniques de France*, éd. J. VIARD, vol. 1 : livre II, chap. 19 et 22 ; livre III, chap. 6 ; vol. 2 : livre IV chap. 7 et 9.
93. *La traduction du Pseudo-Turpin du manuscrit Vatican Regina 624*, éd. Claude BURIDANT, Genève, Droz, 1976. Voir aussi les *Grandes chroniques de France*, éd. J. VIARD, vol. 3, livre IV.
94. *Gormont et Isembart*, éd. Alphonse BAYOT, Paris, Champion, 1969.
95. *Aiquin ou la conquête de Bretagne par le roi Charlemagne*, éd. F. JACQUES et M. TYSENS, Aix-en-Provence, CUERMA, 1979, v. 852-910.
96. Jean de Derval possédait un exemplaire de la *Chronique* de Guillaume de Nangis (BnF, ms. fr. 10134).
97. *Chronique de Normandie*, Paris, BnF, ms. fr. 2623.
98. Robert BLONDEL, « Les Droiz de la couronne de France » dans *Ceuvres de Robert Blondel, historien normand du XV<sup>e</sup> siècle*, éd. A. HÉRON, Rouen, Lestringant pour la Société de l'histoire de Normandie, vol. 1, 1891.
99. Jean de Derval possédait un exemplaire des *Chroniques* de Froissart (BnF, ms. fr. 2663).
100. Guillaume de SAINT-ANDRÉ, *op. cit.*, p. 427 à 560.
101. Jean de SAINT-PAUL, *op. cit.*, p. 3 à 9.
102. M. MAUGER, *op. cit.*, p. 103.
103. R. BLONDEL, *op. cit.*, chap. XX.
104. *Ibid.*, chap. XXIV.
105. SOLIN, *Polyhistor*, éd. M. A. AGNANT, Paris, C.L.F. Panckoucke éditeur, 1847, chap. II.
106. BOCCACE, *Des cas*, livre I, chap. 13.
107. Vincent de BEAUVAIS, *Miroir historial*, livre XVII, chap. 7.
108. *Grandes chroniques de France*, éd. J. VIARD, vol. 2, livre V, chap. 15.
109. *Chronique de Saint-Brieuc*, p. 225.
110. Grégoire de TOURS, *Histoire des Francs*, éd. R. LATOUCHE, Paris, Les Belles Lettres, 1996, livre IV, chap. 20, p. 202.
111. Geoffroy de MONMOUTH, *op. cit.*, p. 216 et 217.
112. Nulle trace de Frolo dans le *De excidio et conquestu Britanniae* de Gildas.
113. Martin de TROPPEAU, *Chronicon*, dans *Monumenta Germaniae Historica*, éd. Georges Henri PERTZ, Hanovre, 1857, p. 419.
114. *Fets des Romains*, Paris, BnF, ms. fr. 64, fol. 271 v<sup>o</sup>. Voir aussi *Li fet des Romains*, éd. L.-F. FLUTRE et K. SEYDERS, p. 170-171.
115. Grégoire de TOURS, *op. cit.*, livre IV, p. 202-204.
116. *Grandes chroniques de France*, éd. J. VIARD, vol. 1, p. 176-177.



117. EGINHARD, *Vie de Charlemagne*, éd. L. HALPHEN, Paris, Les Belles Lettres, 1947, p. 31.
118. *Aiquin ou la conquête de Bretagne par le roi Charlemagne*, v. 1-13.
119. *Chronique de Normandie*, Paris, BnF, ms. fr. 2623, fol. 19.
120. *Chronique de Nantes*, p. 88.
121. Guillaume de SAINT-ANDRÉ, *op. cit.*, v. 273 à 289.
122. J. FROISSART, *op. cit.*, p. 361-364.
123. Cette indication de lieu ne se trouve pas dans le poème de Saint-André.
124. *Chroniques de France*, éd. J. VIARD, vol. 9, p. 258, mais le lieu n'est pas précisé. À la page 243, il est d'ailleurs indiqué que Jean de Montfort fut délivré de cette prison en 1343.
125. OROSE, *Histoires contre les païens*, éd. M. P. ARNAUD-LINDET, Paris, Les Belles Lettres, 2003, tome 2, livre IV, p. 188-189.
126. Geoffroy de MONMOUTH, *op. cit.*, p. 93.
127. Eusèbe de CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, éd. E. GRAPIN, Paris, Picard, 1905, livre I.
128. H. INGLEBERT, *op. cit.*, p. 523.
129. B. GUENÉE, *op. cit.*, p. 206.
130. Jean FROISSART, *Chroniques*, Paris, BnF, ms. fr. 2650, fol. 183.
131. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, p. 3.
132. J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 80.
133. *Chronique du Mont Saint-Michel*, éd. S. LUCE, Paris, Firmin Didot, 1879, tome I.
134. *Grandes chroniques de France, règnes de Jean II et Charles V*, éd. R. DELACHENAL, Paris, Renouard, 1910.
135. Philippe ARIÈS, *Le temps de l'histoire*, Monaco, éd. du Rocher, 1954, p. 109.
136. Michel ZINK, *Littérature française du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1992, p. 188.
137. Marie-Dominique CHENU, « Conscience de l'histoire et théologie au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, Paris, Vrin, 1955, p. 107.
138. Hugues de SAINT-VICTOR, *Didascalicon ou l'art de lire*, éd. M. LEMOINE, Paris, Éditions du Cerf, 1991, p. 214.
139. Saint Corentin, saint Samson, saint Malo, saint Tugdual, saint Paul, saint Briec et saint Paterne.
140. Georges POULET, *Le temps humain*, Paris, Plon, 1952, tome I, p. 5.
141. « Philippe, rois de France, qui tant est renomés / Je te rens le roman qui des roys est romés. »
142. Karl Ferdinand WERNER, « Dieu, les rois et l'histoire » dans *La France de l'an Mil*, sous la direction de Robert DELORT, Paris, Éditions du Seuil, 1990, p. 278.
143. Jean BODEL, *Chanson des Saisnes*, éd. Annette BRASSEUR, Genève, Droz, 1989 : « de France et de Bretagne et de Rome la grant / Et de ces III matieres n'i a nule samblant » v. 7-8.
144. CICÉRON, *De l'Orateur*, éd. H. BORNECQUE, Paris, Les Belles Lettres, 1961, tome II, p. 31.
145. *Grandes chroniques de France*, éd. J. VIARD, vol. 2, livre IV, chapitre IV.
146. Geoffroy de MONMOUTH, *op. cit.*, p. 215 à 218.
147. *Chronique de Saint-Briec*, p. 155 à 159.
148. Voir l'article d'Albert Gier qui analyse précisément la réécriture qu'opère Pierre Le Baud à partir du texte de Geoffroy de Monmouth, *op. cit.*
149. CUVELIER, *La chanson de Bertrand du Guesclin*, éd. Jean-claude FAUCON, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 1990-1991, v. 1283-1430.
150. *Mystère du siège d'Orléans*, éd. G. GROS, Paris, Lettres gothiques, 2002, p. 516 et suivantes.
151. *Grandes Chroniques de France : Philippe VI de Valois*, éd. J. VIARD, Paris, Champion, 1937, p. 263.
152. A. BOUCHART, *op. cit.*, p. 505.
153. M. ZINK, *op. cit.*, p. 188.
154. J. KERHERVÉ, *op. cit.*, p. 170.
155. Aujourd'hui Londres.
156. Aujourd'hui Leicester.
157. Aujourd'hui York.
158. Aujourd'hui Salisbury.
159. Aujourd'hui Gloucester.
160. Aujourd'hui Thancastre.
161. M. ZINK, « Parler aux simples gens : un art littéraire médiéval », Cours du collège de France, 2<sup>e</sup> conférence, 12 janvier 2015.
162. « Cum vos jussu astantium principum aloqui deberem » dans Edmond FARAL, *La légende arthurienne, études et documents*, Paris, Champion, 1993, vol. III, p. 165.
163. « Donec romana potestas vos possessionibus vestris restituit », *ibid.*, p. 166.
164. « Prius omne tributum quod solvitis amittere praeeligunt quam hoc modo diutius terra et ponto fatigari », *ibid.*, p. 166.
165. B. GUENÉE, *op. cit.*, p. 29.
166. Dom LOBINEAU, *op. cit.*, préface.
167. J. KERHERVÉ, *op. cit.*, p. 195.
168. *Ibid.*
169. Eléonore ANDRIEU et Françoise LAURENT, « *Historia* » dans *Caducité des genres littéraires*, sous la direction de Saulo NEIVA, Paris, Droz, 2014, p. 433.
170. Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1952, p. 5.
171. J.-C. CASSARD, *op. cit.*, p. 77.